

Atout énergie

Rapport d'activité 2014

Les évènements de l'année 2014

1. L'année 2014 a été bien entendu très fortement marquée par l'accident vasculaire cérébral qu'a subi Jacques ABRY courant septembre. Si ses facultés intellectuelles n'ont pas été altérées, il éprouve toujours en ce mois de janvier 2015 des troubles de mobilité et d'audition. Grâce aux échanges par courriers électroniques, il participe pleinement à la vie du SIED 70. Pour le fonctionnement du syndicat Monsieur Gilles MARTINET, 1^{er} vice-président, a été délégué pour intervenir concurremment avec le président ABRY dans tous les domaines que le Comité a transférés au président du SIED 70 par délibération n°1 du Comité syndical du 26 avril 2014.
2. Les conséquences de la crise économique ont entraîné par rapport à 2013, une baisse d'environ 22% du nombre d'extensions du réseau de distribution publique d'électricité.
3. Au motif qu'elle n'avait pu trouver les personnels qualifiés pour satisfaire aux obligations du marché de travaux que le SIED 70 lui avait accordé, l'entreprise BENTIN qui avait créé il y a 4 ans environ, une agence de travaux à SERRE-LES-SAPINS dans le Doubs, a rompu ce marché en date du 25 juillet 2014. Après une consultation des titulaires de l'accord-cadre, le marché de remplacement a été confié à l'entreprise COFFELY INEO dans des conditions financières analogues à celles du marché résilié.
4. Des modifications ont été apportées dans le périmètre des communes pouvant bénéficier des aides du FACÉ (arrêté préfectoral n° 2014262-0002) : 3 communes perdent ce bénéfice : Champagny, Fougerolles et Vaivre-Et-Montoille ; 2 communes pourront en bénéficier : Rioz et Velet.
5. La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et ERDF a évolué au 1^{er} janvier 2015 : Champagny, Fougerolles et Vaivre-Et-Montoille sont passées urbaines au sens de l'électrification ; Rioz (en totalité, seul le hameau des Fontenis était déjà rural) et Velet sont passées rurales.

Les travaux des assemblées

On trouvera annexé au présent rapport le recueil des actes administratifs 2014 qui retrace l'ensemble des décisions adoptées par le Comité et le Bureau du SIED 70 au cours de cette année.

Le Comité syndical

Au 31 décembre 2014, le Comité est composé de 576 membres représentant toutes les communes du département dans des conditions fixées par les statuts du syndicat.

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum - qui est donc de 289 - n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2^{ème} réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

La réunion du 22 février qui avait comme objet principal le vote du budget primitif n'ayant pas obtenu le quorum, le Comité s'est à nouveau réuni le 1^{er} mars pour délibérer valablement.

La 1^{ère} réunion du Comité renouvelé s'est tenue le 26 avril 2014 à Parc Expo 70 devant 443 délégués. Compte tenu du temps passé pour l'élection des membres du Bureau et donc du manque de quorum pour terminer l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour, une 2^{ème} réunion s'est tenue le 13 mai à Espace 70 devant 272 délégués.

Le Comité a été à nouveau réuni le 20 septembre en présence de 374 délégués.

Le Bureau syndical

Au 31 décembre 2014, le Bureau du SIED 70, élu lors de la réunion du Comité syndical du 26 avril 2014, était composé de 19 membres :

PRESIDENT :

Jacques ABRY, maire et délégué de LUZE

VICE-PRESIDENTS :

1^{er} vice-président : Gilles MARTINET, maire et délégué de LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS

2^{ème} vice-président : Robert BOURQUIN, maire et délégué de COISEVAUX

3^{ème} vice-président : Raymond BILQUEZ, maire et délégué de FRANCHEVELLE

4^{ème} vice-président : Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

5^{ème} vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE

6^{ème} vice-président : Jean-Luc QUIVOGNE, délégué de JUSSEY

SECRETAIRE :

Joël DAVAL : conseiller général, maire et délégué de BREUCHOTTE

SECRETAIRE ADJOINT :

Yannick MULLER : délégué de CULT

MEMBRES :

Nicolas EMONIN : délégué d'AINVELLE

Jean-Pierre FOUQUET : maire et délégué d'AUTET

Jacques THEULIN : maire et délégué de VILLERS-LE-SEC

Jacques HEZARD : maire et délégué de BUCEY-LES-TRAVES

Christian TERRASSON : délégué de PONTCEY

Damien TAUNAY : délégué d'ABELCOURT

Jean-Michel ADREY : délégué d'ECHENOZ-LA-MELINE

Viviane CARSANA : déléguée de GEVIGNEY-ET-MERCEY

Denis DUMAIN : délégué de CORRE

Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS

Avant le renouvellement des Conseils municipaux et donc du Comité syndical, le Bureau issu des élections de 2008 s'était réuni le 21 janvier 2014 et le Bureau dans sa composition indiquée ci-dessus s'est réuni à 4 reprises : les 20 mai, 29 juillet, 9 septembre et 3 décembre 2014.

Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

La régie a été créée par le Comité syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière. Son Conseil d'exploitation renouvelé le 29 avril est composé de Jacques ABRY (président), Gilles MARTINET, Jean-Marc JAVAUX, Robert BOURQUIN et Raymond BILQUEZ (membres). Il est une force de propositions, pour des décisions qui sont prises par le Comité ou le Bureau du syndicat par délégation.

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur-Saône, Gy qui est entrée en exploitation en octobre et Marnay dont la sera terminée en 2015 construction (le rapport concernant ces chaufferies est en fin du document).

Les commissions

Sept commissions ont été créées au sein du Comité lors de sa réunion du 9 septembre 2014.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette commission doit être consultée sur tout nouveau projet de création de service public en délégation du service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de

services publics industriels ou commerciaux ou de services publics administratifs. Elle est présidée par le président du SIED 70 et comprend des membres du Comité syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative.

Les 6 autres commissions créées sont les suivantes :

- ✓ concessions - président : Gilles MARTINET,
- ✓ énergie-bois - président : Robert BOURQUIN,
- ✓ travaux - président : Raymond BILQUEZ,
- ✓ communications électroniques et internet haut-débit - président : Jean-Marc JAVAUX,
- ✓ économie d'énergie et performance énergétique - président : Pascal GAVAZZI,
- ✓ solidarité, coopération et mutualisation - président : Jean-Luc QUIVOGNE.

La liste des membres de ces commissions est disponible sur le site internet du SIED 70 à l'adresse suivante : <http://www.sied70.fr/#url:/espaceadherents/commissions.ts:1421847066593>

Les services du SIED 70

Fin 2014, les services du SIED 70 étaient composés de 13 agents et 1 poste à temps partiel non pourvu, selon le tableau des effectifs ci-dessous :

SITUATION AU 31/12/2014					
AGENTS TITULAIRES - grades ou emplois		CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TEMPS
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u> : 3 agents					
Adjoint administratif de 1ère classe		C	1	0	12 h/semaine
Adjointe administrative principale de 2ème classe		C	1	1	plein
Directeur (détachement d'un ingénieur principal)		A	1	1	plein
<u>SERVICE TECHNIQUE</u> - 7 agents					
Adjoint technique principal de 2ème classe		C	2	2	plein
Technicien principal de 2ème classe		B	2	2	plein
Technicien principal de 1ère classe		B	1	1	plein
Adjointe administrative de 2ème classe		C	1	1	plein
AGENTS NON TITULAIRES	CONTRAT (loi 84-53 du 26/01/1984)	CATEGORIE	SERVICE	EFFECTIF POURVU	TEMPS
Chargée de mission	art 3-3 2°	A	ENR - MDE	1	plein
Assistante de direction	art 3-4 II	B	Administratif	1	plein
Conseiller en énergie partagé	art 3-3 1°	B	ENR - MDE	1	plein
Chargé d'opération	art 3-3 1°	C	Technique	1	plein
Chargé d'opération	art 3-3 1°	C	Technique	1	plein

L'année 2014 a été marquée par un très faible absentéisme : 4 jours.
Au cours de cette année, les agents ont suivis 39 jours de formation.

Le contrôle des concessionnaires

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ».

Cette obligation a été réaffirmée par l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des

réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Le rapport de contrôle de l'exécution par ERDF et SICAE EST des contrats de concession que le SIED 70 a signés avec ces entreprises respectivement en 1995 et 1996 sont disponibles sur le site du SIED 70 sur la page située à l'adresse suivante :

<http://www.sied70.fr/#url:/rapportsactivitecontrole.ts:1422000916031>

Le financement des travaux d'électrification

On trouvera annexé au présent rapport 3 fiches en vigueur au 1^{er} janvier 2015, décrivant les participations financières demandées par le SIED 70 pour les travaux sur le réseau de distribution public d'électricité, l'éclairage public et le génie civil de communications électroniques.

Ces fiches distinguent les communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité). Elles représentent :

- les 526 communes de moins de 2000 habitants, rurales au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE,
- les 3 communes de moins de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE,
- les 16 villes de plus de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et les concessionnaires (ERDF et SICAE EST)

NATURE DES OPERATIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LES COMMUNES	
	urbaines (19)	rurales (526)
Renforcement des canalisations HTA	concessionnaire	concessionnaire
Renforcement des postes de transformation et des canalisations BT	concessionnaire	SIED 70
Raccordement relevant pour les puissances supérieures à 250 kVA	concessionnaire	concessionnaire
Raccordement pour les puissances inférieures ou égales à 250 kVA et dessertes extérieures de zones	concessionnaire	SIED 70
Partie des extensions situées à l'intérieur des zones	SIED 70	SIED 70
Branchements	concessionnaire	concessionnaire
Intégration des ouvrages dans l'environnement	SIED 70	SIED 70

Les comptes 2014

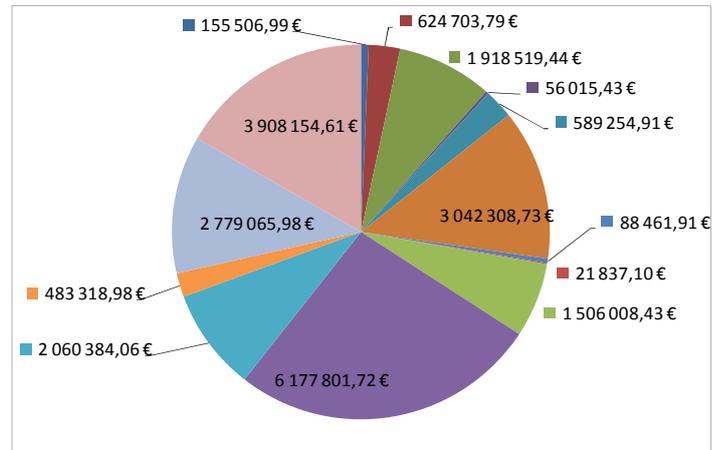
L'exécution 2014 laisse un déficit d'investissement de 3 090 502,14 € et un excédent de fonctionnement de 6 999 169,75 €, soit un excédent budgétaire global de 3 908 667,61 €. Cet excédent est indispensable à la trésorerie du syndicat et lui permet de ne pas avoir recours à des prêts à court terme.

Les résultats financiers de 2014 sont représentés par les histogrammes ci-après :

A) Le budget principal

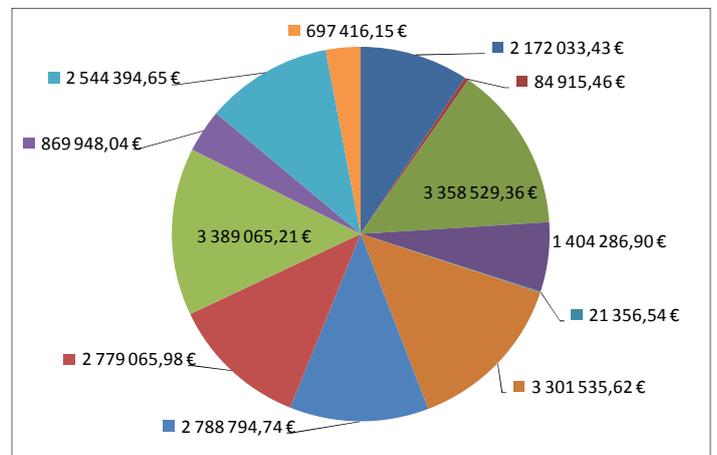
DEPENSES

Fonctionnement	Description	Montant (€)
	Charges à caractère général	155 506,99
	Salaires et indemnités	624 703,79
	Opérations d'ordre entre sections	1 918 519,44
	Subventions aux budgets annexes	56 015,43
	Prêts provisoires chaufferies	589 254,91
	Opérations d'ordre	3 042 308,73
Investissement	Description	Montant (€)
	Subventions d'investissement	88 461,91
	Immobilisations	21 837,10
	Subventions aux communes	1 506 008,43
	Travaux d'électrification	6 177 801,72
	Travaux d'éclairage public	2 060 384,06
	Travaux de GC de télécommunications	483 318,98
	Déficit antérieur reporté	2 779 065,98
	Excédent budgétaire global	3 908 154,61

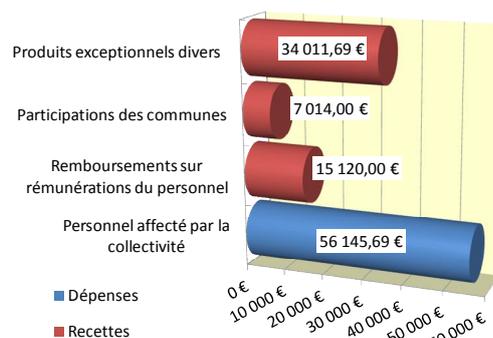


RECETTES

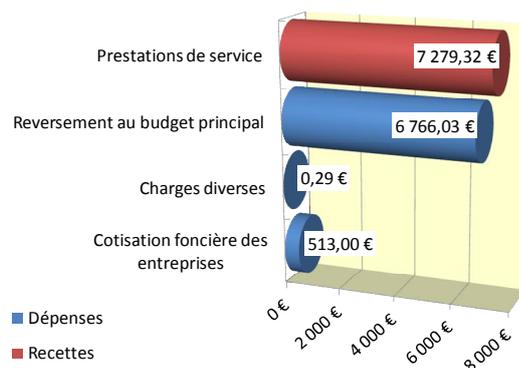
Fonctionnement	Description	Montant (€)
	Opérations d'ordre entre sections	2 172 033,43
	Salaires reversés par les budgets annexes	84 915,46
	Impôts et taxes	3 358 529,36
	Redevances versées par les concessionnaires	1 404 286,90
	Produits divers	21 356,54
	Excédent antérieur reporté	3 301 535,62
	Opération d'ordre entre section	2 788 794,74
Investissement	Description	Montant (€)
	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 779 065,98
	Subventions d'investissement reçues	3 389 065,21
	TVA sur travaux d'électrification	869 948,04
	Travaux d'éclairage public	2 544 394,65
	Travaux de génie civil de télécommunications	697 416,15



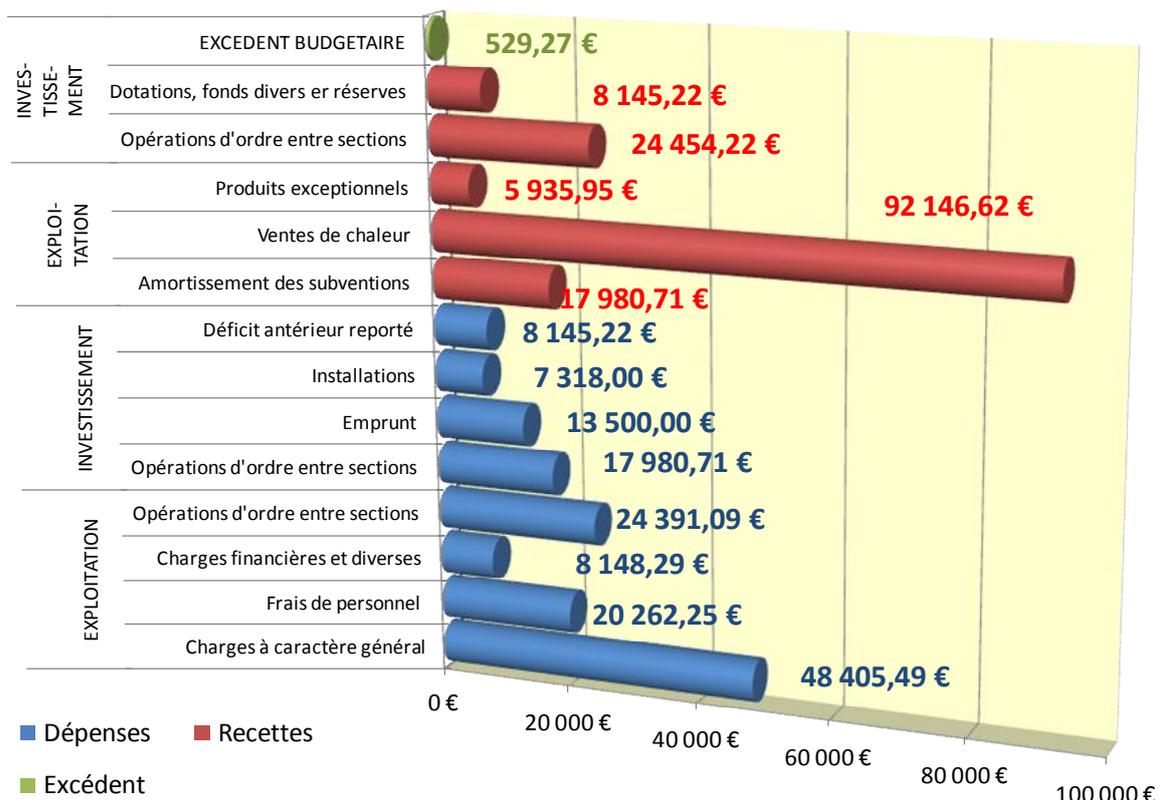
B) Le budget annexe "Conseil"



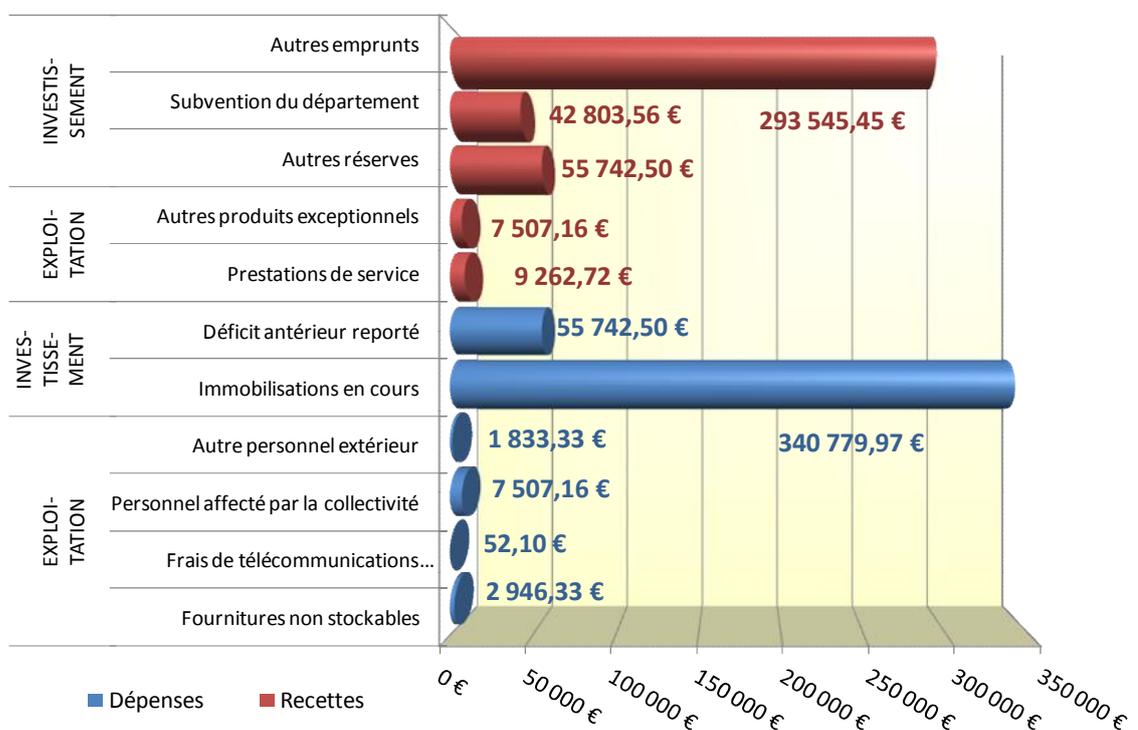
C) Le budget annexe "Prestations"



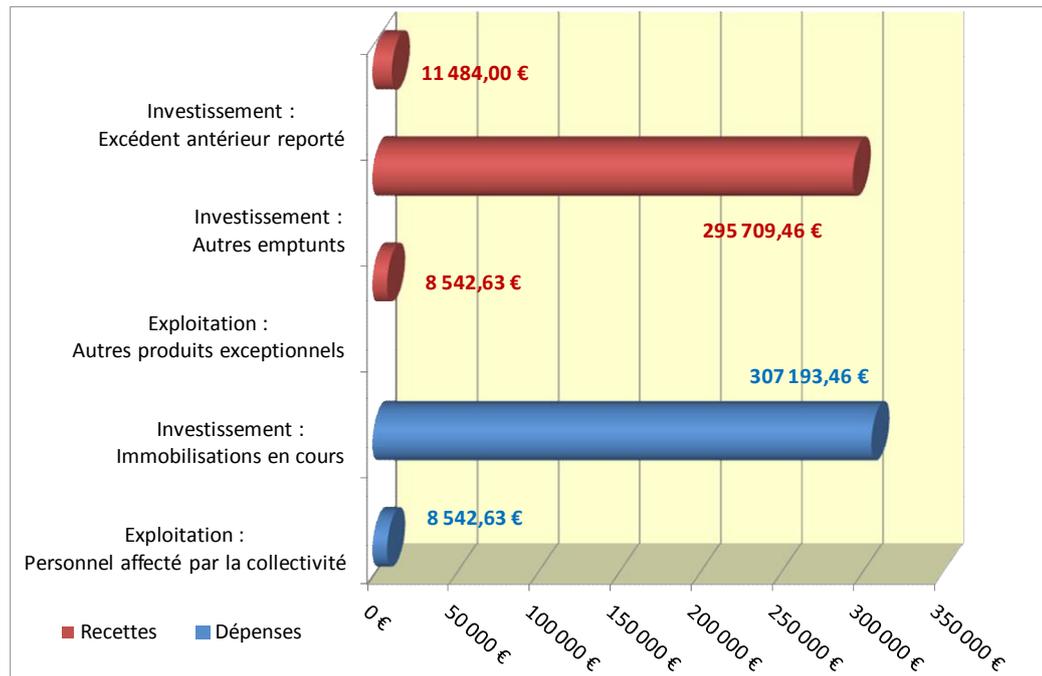
D) Budget annexe "chaufferie de Scey-sur-Saône":



E) Budget annexe "chaufferie de Gy"



F) Budget annexe "chaufferie de Marnay"



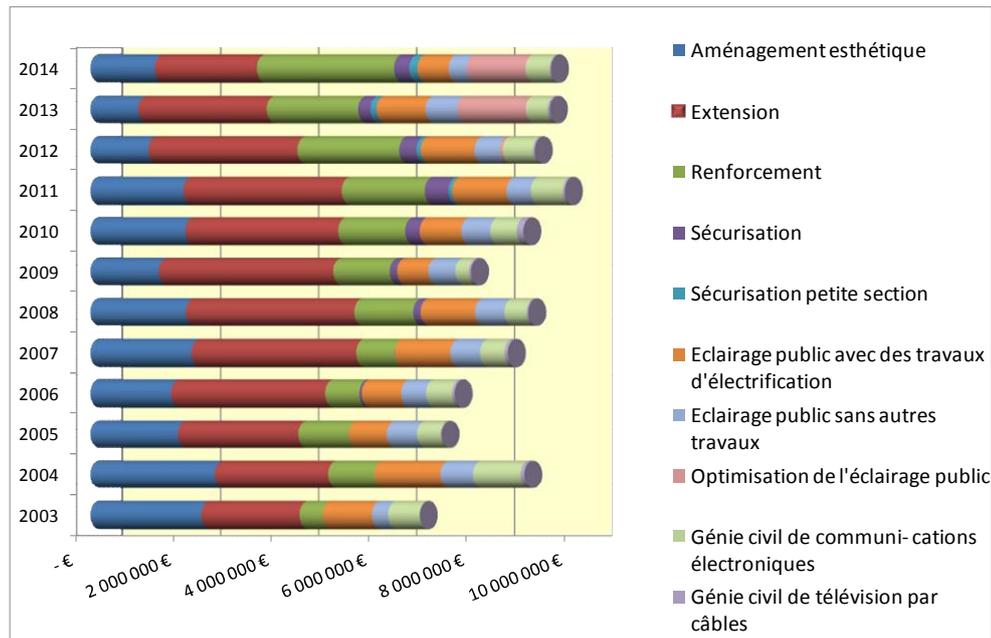
Les investissements du SIED 70

A) Les travaux traditionnels

La répartition depuis 2003 des dépenses de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, et ceux réalisés pour le compte de tiers, c'est-à-dire d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques est précisée sur le diagramme ci-après :

Année	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public avec des travaux d'électrification	Eclairage public sans autres travaux	Optimisation de l'éclairage public	Génie civil de communications électroniques	Génie civil de télévision par câbles
2003	2 247 481,07 €	2 006 613,49 €	473 842,13 €	- €	- €	1 004 792,14 €	328 318,84 €	- €	645 209,20 €	- €
2004	2 520 781,64 €	2 317 489,26 €	943 523,90 €	- €	- €	1 346 308,93 €	664 213,93 €	- €	972 906,45 €	75 088,58 €
2005	1 768 645,09 €	2 459 356,73 €	1 033 357,53 €	- €	- €	770 357,50 €	621 064,08 €	- €	476 290,11 €	23 433,25 €
2006	1 630 688,31 €	3 146 028,36 €	697 972,75 €	50 133,32 €	- €	803 898,58 €	506 273,48 €	- €	529 877,10 €	54 727,93 €
2007	2 046 953,46 €	3 363 366,69 €	785 932,73 €	647,09 €	- €	1 132 737,41 €	609 403,91 €	- €	497 256,51 €	68 366,97 €
2008	1 929 573,64 €	3 441 569,86 €	1 199 970,18 €	153 050,32 €	- €	1 110 199,60 €	599 809,66 €	- €	452 810,77 €	35 683,30 €
2009	1 381 810,49 €	3 558 941,04 €	1 153 250,11 €	152 055,35 €	- €	633 995,21 €	554 250,28 €	- €	276 739,31 €	42 227,15 €
2010	1 921 967,71 €	3 120 743,38 €	1 365 646,15 €	296 357,94 €	- €	849 828,29 €	591 019,72 €	- €	539 433,93 €	135 605,83 €
2011	1 882 659,00 €	3 231 843,09 €	1 694 023,44 €	486 789,52 €	72 403,07 €	1 111 184,28 €	493 969,18 €	- €	650 726,13 €	44 575,09 €
2012	1 168 339,30 €	3 039 137,38 €	2 079 137,05 €	350 224,25 €	86 786,75 €	1 098 856,59 €	513 727,14 €	64 478,17 €	616 071,41 €	38 078,92 €
2013	961 903,54 €	2 622 726,20 €	1 865 088,81 €	252 322,07 €	123 378,19 €	1 000 930,54 €	644 654,80 €	1 399 915,42 €	445 993,20 €	45 254,97 €
2014	1 297 969,56 €	2 083 451,19 €	2 800 427,72 €	312 479,39 €	166 749,03 €	636 475,39 €	374 384,03 €	1 194 687,00 €	491 701,36 €	26 216,37 €

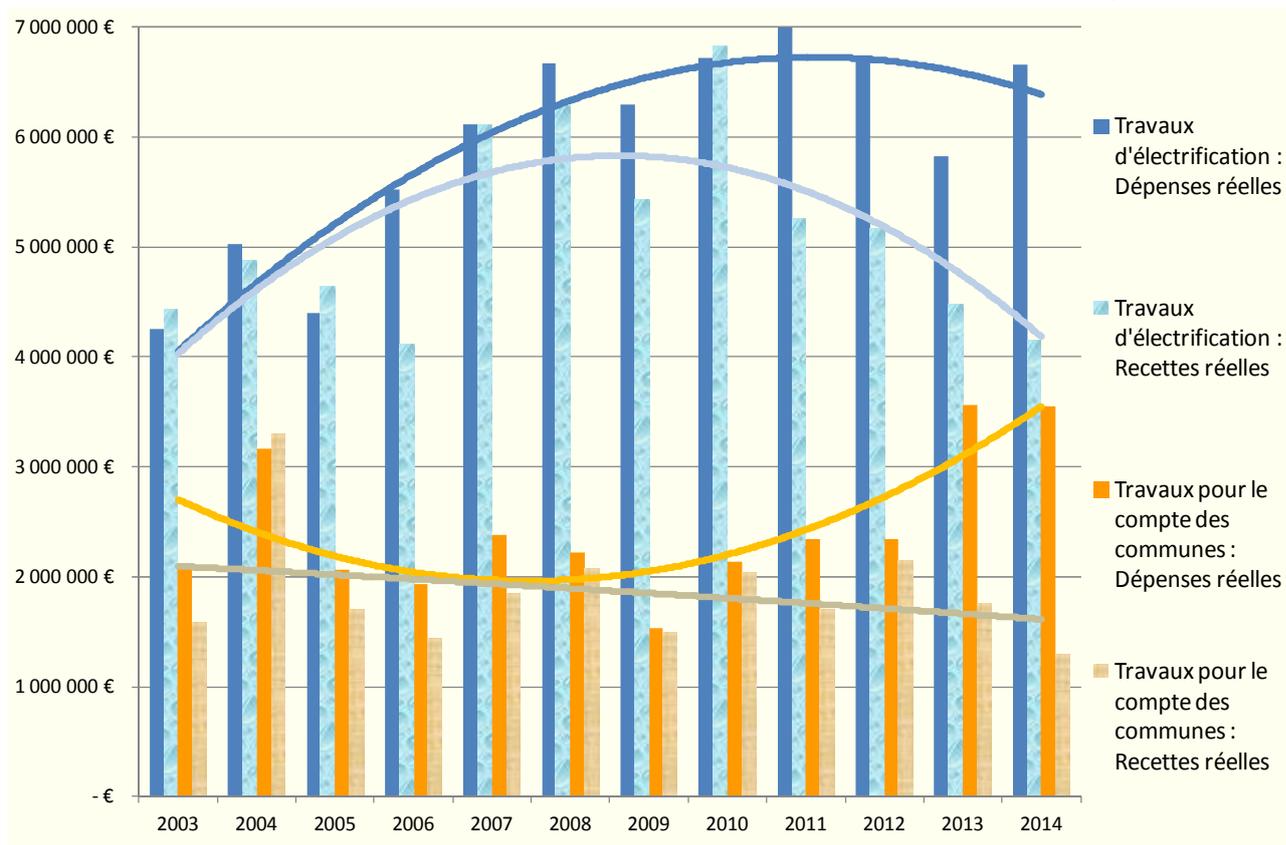
Cette répartition financière des travaux réalisés sur cette même période peut être représentée par l'histogramme ci-dessous :



Si l'on met en parallèle les dépenses et les recettes réelles¹ annuelles on obtient les valeurs du tableau et l'histogramme ci-dessous, avec des courbes de tendance qui montrent dès 2012, la diminution des recettes et donc l'augmentation du financement par le syndicat :

Année	Electrification :		Eclairage public :		Génie civil de télécommunications :		Totaux	
	dépenses	mandeurs et conce	dépenses	recettes réelles	dépenses	recettes réelles	dépenses	recettes réelles
2002	2 930 389,27 €	2 647 578,43 €	1 352 252,81 €	846 371,21 €	478 709,91 €	511 078,85 €	4 761 351,99 €	4 005 028,49 €
2003	4 251 267,69 €	4 437 685,60 €	1 450 779,94 €	900 089,53 €	663 380,20 €	684 314,09 €	6 365 427,83 €	6 022 089,22 €
2004	5 024 888,48 €	4 879 890,53 €	2 072 110,86 €	1 965 054,34 €	1 087 103,96 €	1 332 624,32 €	8 184 103,30 €	8 177 569,19 €
2005	4 393 918,88 €	4 640 329,39 €	1 468 721,29 €	1 164 990,58 €	590 511,71 €	535 348,78 €	6 453 151,88 €	6 340 668,75 €
2006	5 524 822,89 €	4 120 679,01 €	1 334 810,04 €	924 938,44 €	599 106,57 €	509 056,00 €	7 458 739,50 €	5 554 673,45 €
2007	6 114 018,72 €	6 113 552,42 €	1 774 702,70 €	1 367 053,98 €	604 951,10 €	481 787,62 €	8 493 672,52 €	7 962 394,02 €
2008	6 671 098,92 €	6 288 527,00 €	1 736 293,01 €	1 597 364,84 €	489 160,68 €	476 228,20 €	8 896 552,61 €	8 362 120,04 €
2009	6 301 835,36 €	5 432 097,72 €	1 208 024,20 €	1 096 031,38 €	322 056,43 €	399 891,80 €	7 831 915,99 €	6 928 020,90 €
2010	6 724 005,93 €	6 828 819,18 €	1 448 547,98 €	1 432 866,00 €	686 932,55 €	602 127,72 €	8 859 486,46 €	8 863 812,90 €
2011	7 367 718,10 €	5 257 556,99 €	1 644 172,85 €	1 225 050,93 €	699 556,83 €	477 236,77 €	9 711 447,78 €	6 959 844,69 €
2012	6 732 730,57 €	5 174 275,73 €	1 682 977,69 €	1 599 382,61 €	659 030,43 €	553 299,44 €	9 074 738,69 €	7 326 957,78 €
2013	5 826 060,17 €	4 481 508,08 €	3 066 949,20 €	1 295 018,61 €	496 730,24 €	469 092,58 €	9 389 739,61 €	6 245 619,27 €
2014	6 660 637,24 €	4 159 737,87 €	2 222 242,05 €	969 092,92 €	483 318,98 €	321 563,20 €	9 366 198,27 €	5 450 393,99 €

¹ Les recettes réelles représentent la participation des communes et (ou) des bénéficiaires des travaux

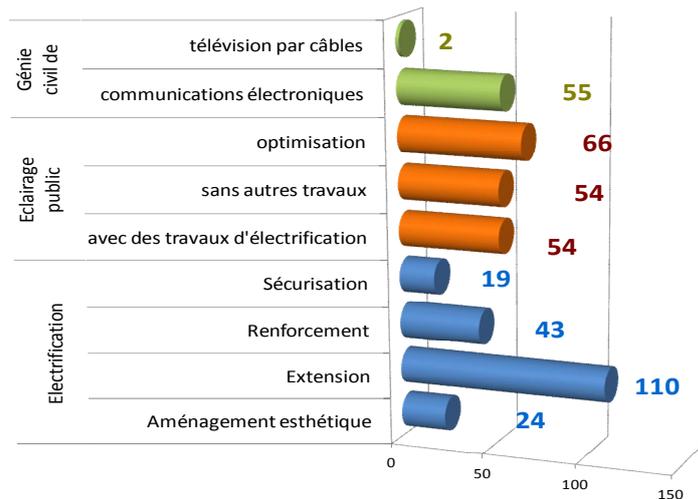


Sur la même période, le nombre d'opérations physiquement terminées – mais pas obligatoirement financièrement soldées – est indiqué sur le tableau et le diagramme ci-après :

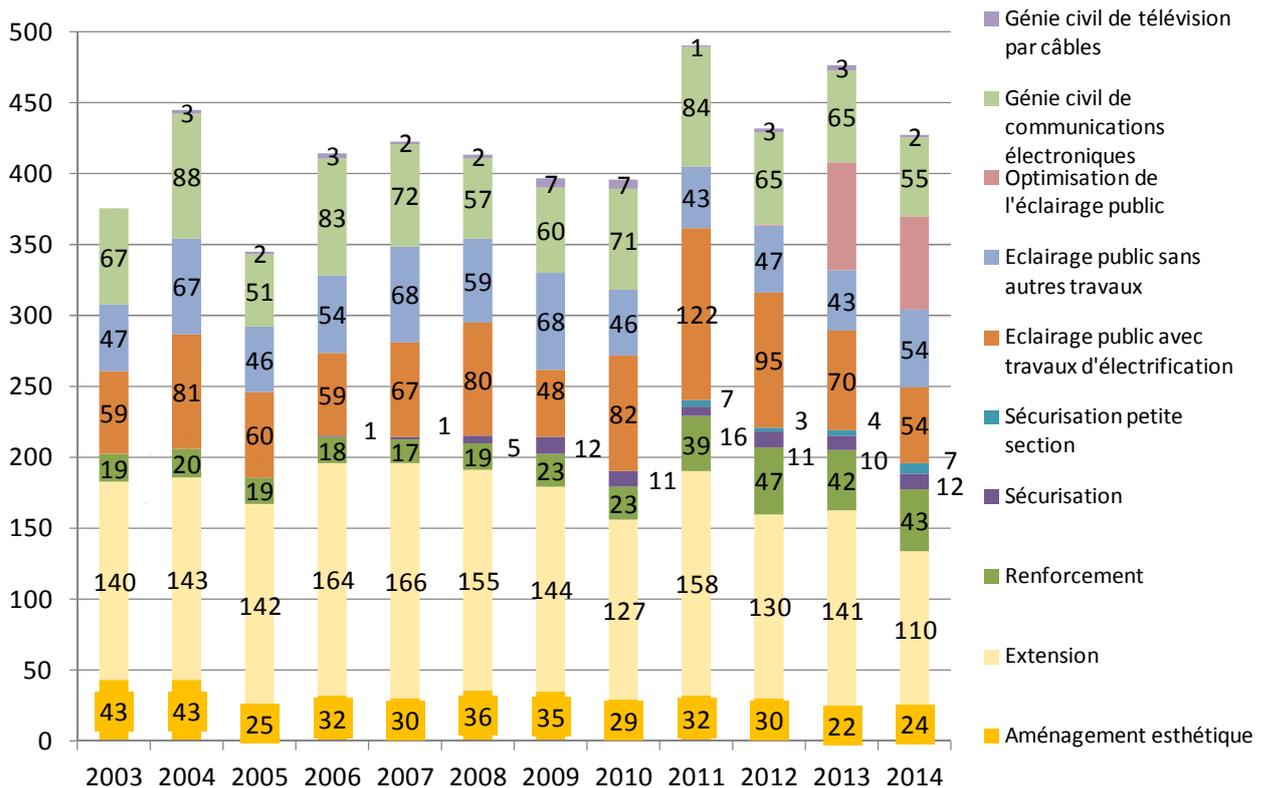
Année de réalisation	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public			Génie civil de		Total général
						avec travaux d'électrification	sans autres travaux	Optimisation (réduction de la puissance souscrite)	communications électroniques	télévision par câbles	
2003	43	140	19			59	47		67		375
2004	43	143	20			81	67		88	3	445
2005	25	142	19			60	46		51	2	345
2006	32	164	18	1		59	54		83	3	414
2007	30	166	17	1		67	68		72	2	423
2008	36	155	19	5		80	59		57	2	413
2009	35	144	23	12		48	68		60	7	397
2010	29	127	23	11		82	46		71	7	396
2011	32	158	39	7	4	122	43		84	1	490
2012	30	130	47	11	3	95	47	1	65	3	432
2013	22	141	42	10	4	70	43	76	65	3	476
2014	24	110	43	12	7	54	54	66	55	2	427

Au cours de l'année 2014, la répartition des opérations réalisées montre un tassement important des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité dû à la crise de l'immobilier, tassement que l'on retrouve pour les mêmes raisons, d'une part, pour les travaux d'éclairage public liés aux travaux d'électrification et, d'autre part, pour les opérations de construction de génie civil de communications électroniques.

Soit pour l'année 2014 l'histogramme ci-contre :



et depuis 2003 l'histogramme ci-après :



On trouvera annexé au présent rapport la liste des opérations terminées en 2014.

Le service des énergies renouvelables : le bois-énergie

1. Phase Faisabilité :

- Magnoncourt :

La chaudière bois-bûches de la mairie-école étant vieillissante, la commune de Magnoncourt a souhaité étudier la possibilité de mettre en place une chaufferie biomasse aux granulés.

- | | |
|---|----------------|
| ✓ Validation de la mission du SIED 70 : | juillet 2014 |
| ✓ Validation de la mission du BET Energie concept : | septembre 2014 |
| ✓ Rendu et présentation de l'étude : | décembre 2014 |
| ✓ Validation de l'étude et du pré-programme : | décembre 2014 |

L'étude montre que pour alimenter le bâtiment, le projet nécessite la mise en place d'une chaudière granulés de 70 kW sans appoint-secours.

Cette installation fournirait la totalité des besoins annuels, estimés à 92 MWh ce qui représente une consommation en granulés de 23 tonnes.

La chaufferie actuelle serait remise aux normes de sécurité incendie.

Un silo de stockage en textile serait installé dans le local adjacent, actuellement occupé par la cuve fioul.

L'investissement a été estimé à 77 000 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises, les charges d'exploitation annuelles sont évaluées à 7 200€ HT.

Le conseil municipal a validé, en décembre, l'étude et le pré-programme. La phase opérationnelle se déroulera en 2015 avec une mise en service de la chaufferie la même année.

- Ronchamp :

La Commune de Ronchamp a signé, en octobre, la convention avec le SIED 70 pour une mission d'assistance dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité.

La Commune, qui exploite déjà une chaufferie dans le secteur des écoles, souhaite examiner la possibilité de réaliser une seconde chaufferie alimentant les bâtiments publics du secteur du centre-ville.

L'appel d'offres pour le choix d'un BET va être lancé début 2015 pour une finalisation de l'étude en fin d'été 2015.

- Autres projets :

Des premiers contacts ont été établis avec les Communes de Pont-de-Planches, Fleurey-les-Faverney et Mignavillers mais aucune suite n'a été donnée.

Après un rendez vous avec le Président du syndicat du groupe scolaire des Courlis de Villers-les-Luxeuil, une étude de faisabilité va être proposée afin d'estimer la pertinence du remplacement de la chaudière fioul actuelle par une chaudière à granulés.

2. Phase opérationnelle :

DOSSIERS EN COURS

- Gy (transfert de compétence au SIED 70) :

En janvier 2014, le dossier de consultation du programme de la chaufferie de Gy, desservant le collège, le gymnase rénové et le futur pôle scolaire est validé par le Bureau syndical.

La chaufferie comprend 2 chaudières bois de 200kW, l'une principale, alimentée en plaquettes et l'autre en granulés. Un silo de stockage est prévu pour chaque combustible.

Le montant global d'investissement est estimé à 390 00 € HT.

Les marchés de travaux sont signés en avril et les travaux démarrent en juin après la phase de préparation.

Les essais sont effectués fin octobre et la chaufferie est mise en service le 4 novembre.

Le coût final de l'opération se décompose de la manière suivante :

- 1 ^{ère} tranche de travaux en 2013, réseau de chaleur enterré :	49 215 € HT
- 2 ^{ème} tranche de travaux :	
✓ bâtiment et abords :	141 830 € HT
✓ chaufferie et sous-stations :	186 320 € HT
✓ ingénierie :	32 530 € HT
✓ frais divers :	<u>7 070 € HT</u>
TOTAL :	416 965 € HT

A partir de ce coût d'investissement et des prévisions financières d'exploitation, le SIED 70 a adopté le tarif de vente de la chaleur suivant :

- PU de la chaleur consommé de **66 € HT/MWh**.
- Abonnement de **251 € HT/URF** (Unité de Répartition Forfaitaire),

La mise en place d'une télégestion permet de relever les consommations des sous-stations à distance et de surveiller le fonctionnement des chaudières et du réseau et d'être alerté en cas de pannes éventuelles.



L'arrière de la chaufferie avec le silo et son accès de chargement ci-dessus et avec le gymnase à gauche et l'Eglise et le château de Gy dans la perspective ci-contre.



Ci-dessous des photos prises lors de l'une des premières livraisons de plaquettes de bois :



- Marnay (transfert de compétence au SIED 70) :

Le programme de la chaufferie de Marnay vise à desservir les bâtiments publics situés dans le quartier des Carmes (MARPA, collège, gendarmerie, gymnase, écoles), la mairie et les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon implantés dans la rue principale de la Commune ainsi qu'une dizaine de propriétaires situés le long du tracé du réseau de chaleur.

Le programme prévoit la mise en place de 2 chaudières bois-plaquettes de 300 kW chacune et d'un appoint secours fioul d'une puissance de 800 kW. Les chaudières bois fourniront 90% des besoins annuels de chaleur. La consommation annuelle prévue en sous-stations est de 1 164 MWh.

Un dossier de permis de construire modificatif est déposé début 2014 pour faire suite aux remarques de la commission AVAP indiquées dans l'arrêté de novembre 2013 accordant le permis de construire initial. Le permis de construire modificatif a été accordé en juillet 2014.

En mai 2014, le Bureau syndical a validé le dossier de consultation des entreprises et les marchés de travaux ont été signés en septembre 2014.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|--|
| • Gros-œuvre /VRD : | SBM TP, Baume les Dames |
| • Charpente, bardage : | Chardeyron, Arc les Gray |
| • Etanchéité : | SFCA, Ornans |
| • Serrurerie : | Métallerie du Val de Saône, Port sur Saône |
| • Menuiseries extérieures : | Menuiserie des Saint Martin, Besançon |
| • Génie thermique : | PALISSOT, Bucey les Gy |
| • VRD réseau de chaleur : | SOBECA, Chemaudin |

Les travaux ont démarré début octobre 2014 et leur réception est prévue en avril 2015.

Les coûts d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- 1 ^{ère} tranche du réseau de chaleur :	49 600 € HT
- Marchés de travaux :	
✓ Lots bâtiment	215 600 € HT
✓ Lots thermique	676 200 € HT
✓ Ingénierie	66 300 € HT
✓ Frais divers	<u>21 100 € HT</u>
TOTAL	1 028 800 € HT



Plate-forme après démolition des ateliers municipaux



Dallage et fosse de livraison



Tranchées diverses avec les tuyaux du réseau de chaleur sur la photo centrale

Le montage des pré-murs a commencé en novembre 2014



- Froideconche :

Suite aux élections municipales de mars dernier, le nouveau conseil n'a pas souhaité poursuivre la phase opérationnelle du projet de la chaufferie biomasse. La mission du SIED 70 a donc été stoppée.

- Champey :

Après une consultation restreinte aux printemps 2014, un marché de travaux a été signé avec l'entreprise COFELY pour un montant de 89 779€ HT. Les travaux d'extension du réseau de chaleur ont débuté en juin.

Cette extension du réseau, d'une longueur de 315 ml alimente le nouveau bâtiment OPH de 10 logements, situé à côté de la chaufferie, la nouvelle salle des fêtes et deux particuliers. Les sous-stations totalisent une puissance de 145 kW pour une consommation annuelle de 160 MWh.

- Jussey (transfert de compétence au SIED 70 du 21/02/2013) :

Le programme de la chaufferie de Jussey prévoit d'alimenter les bâtiments publics situés au centre-ville de la commune (collège, écoles, marie...) ainsi qu'un bâtiment de logements collectifs d'Habitat 70.

La puissance en chaufferie sera de 600 kW pour la chaudière bois et 1 200 kW pour les chaudières d'appoint-secours au fioul. La chaudière bois produira 85% de la chaleur. Le réseau de chaleur aura une longueur de 700 ml et desservira 12 sous-stations. Les sous-stations totaliseront une puissance de 1 400 kW et consommeront 1 300 MWh de chaleur annuellement.

Après présentation de ce programme au maire de Jussey et à son adjoint chargé des travaux, élus en mars 2014, ceux-ci n'ont pas souhaité donner suite au projet de la chaufferie biomasse, compte tenu de l'incertitude du devenir de certains bâtiments communaux.

3. SUIVI D'EXPLOITATION DE LA CHAUFFERIE DE SCEY-SUR-SAONE

Le marché d'exploitation et d'entretien de la chaufferie, attribué en 2011 pour une durée de 3 ans à la société IDEX, a été renouvelé pour une période d'un an. Ce marché prévoit également la fourniture du fioul pour les chaudières d'appoint-secours.

Le marché de fourniture des plaquettes bois, attribué à la société ONF ENERGIE pour la même durée que celle évoquée précédemment, a été également prolongé d'une année, conformément au CCAP.

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

L'entreprise IDEX a effectué l'entretien courant de la chaufferie tout au long de l'année et aucune intervention d'urgence n'est à signaler.

A l'occasion du nettoyage estival, le technicien a dressé la liste des pièces à remplacer et une commande a été adressée à Bioflamm, fabricant de chaudières.

Les pièces concernées à remplacer sont les différentes sondes de mesure des températures de combustion, de fumées, la turbine d'extraction des fumées et une partie des racleurs du convoyeur. Les pièces ayant été livrées courant novembre, il n'a pas été possible de les mettre en place. Cette intervention sera effectuée durant les vacances scolaires de février 2015.

BILAN D'EXPLOITATION

Les consommations des abonnés relevées sur l'année 2014 sont de 854 MWh, soit la plus faible consommation constatée depuis la mise en service de la chaufferie.

La clémence des températures de l'année 2014 explique le peu de consommation des abonnés.

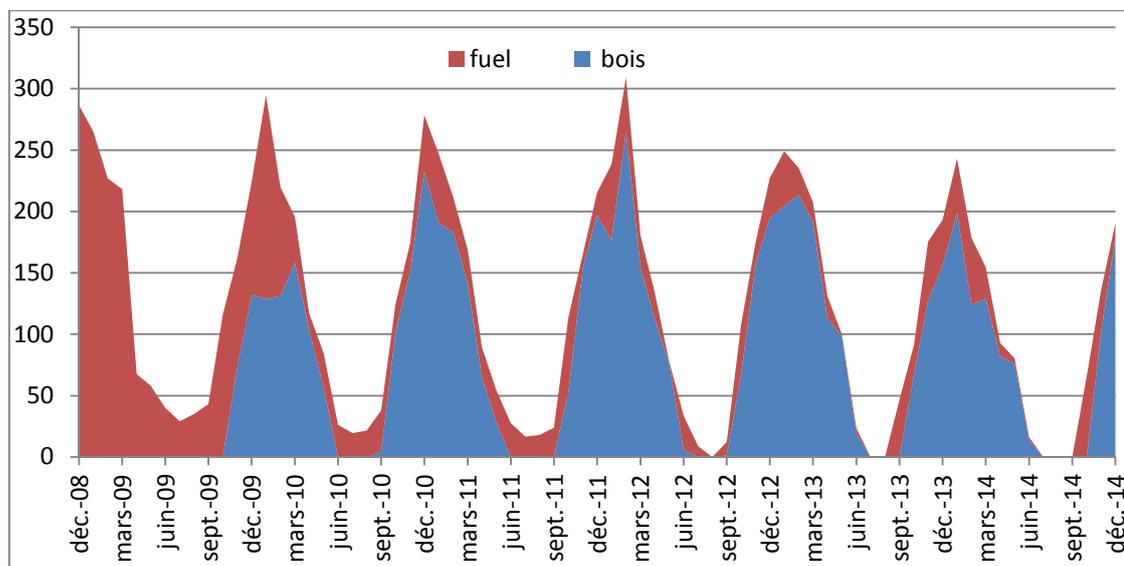
Pour cette année 2014, la chaufferie a produit 1 157 MWh, dont 903 MWh avec la chaudière bois et 254 MWh à partir des chaudières fioul. Le taux de couverture bois est donc de 78%. Le rendement global annuel de l'installation (différence entre les MWh consommés et ceux produits) est de 74%.

La chaufferie a été arrêtée pour la période estivale du 10 juin au 1^{er} octobre. Il est à noter que la chaudière bois n'a été remise en service qu'à partir du 7 novembre.

Le bilan de la dernière saison de chauffe (de septembre 2013 à août 2014) montre que la chaudière bois a fourni seulement 78% de la chaleur alors que le taux attendu contractuellement est de 82%. Une pénalité a donc été appliquée, comme prévu au marché, à l'entreprise IDEX.

Le graphique ci-après montre l'évolution du taux de couverture bois sur la production totale de chaleur depuis la mise en service de la chaufferie en septembre 2008.

Il représente les MWh totaux produits en chaufferie en cumulant ceux produits par la chaudière bois (en bleu) complétés par ceux produits par les chaudières fioul (en rouge).



4. AUTRES INTERVENTIONS

- IUT

Comme chaque année, la chargée de mission du service EnR est intervenue à l'IUT de Vaivre-et-Montoille devant les étudiants de Licence Pro "Maintenance et Energétique" sur le thème de la filière bois-énergie et des chaufferies bois.

Cette intervention s'est accompagnée d'une visite de la chaufferie de Scey-sur-Saône.

- Plan Climat

Participation de la chargée de mission du service EnR au groupe de travail autour du bois-énergie afin de réfléchir aux actions à mettre en place par les Pays dans le cadre de leurs plans climat.

- Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Différentes rencontres ont eu lieu avec des collectivités afin de leur exposer le principe des Certificats d'Economies d'Energie que le SIED 70 récupère tant pour son compte que celui de ces adhérents et de tout particulier.

Le SIED 70 a obtenu 3,5 GWh cumac en mars, suite au dépôt d'un dossier de demande de CEE, en partenariat avec la FNCCR, concernant des diagnostics d'éclairage public. Ces CEE ont ensuite été vendus à un obligé et ont rapporté 10 028,10 € au SIED 70.

Le SIED 70 a déposé un nouveau dossier de demande de CEE en octobre 2014 représentant un volume de 29,7 GWh cumac regroupant 205 opérations, achevées depuis moins d'un an dans les domaines de la rénovation énergétique, des réseaux de chaleur et de l'éclairage public.

Le dossier est en cours d'instruction au Pôle National des CEE.

Le Conseil en énergie partagé : CEP

Vingt-quatre communes ont adhéré au service CEP. Il s'agit de : AMANCE, AUXON, CLAIREGOUTTE, CONFLANDEY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, JASNEY, LURE, MONTIGNY-LES-VESOUL, PLANCHER-BAS, PORT-SUR-SAONE, SENONCOURT, VAUVILLERS, VESOUL, VILLERS-LE-SEC, NOIDANS-LES-VESOUL, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, NOIDANS-LE-FERROUX, BREUCHOTTE, MOIMAY, VILLERSEXEL, RONCHAMP, FRAHIER-ET-CHATEBIER, SENARGENT-MIGNAFANS et FALLON. L'agglomération de VESOUL et la « maison d'enfants » de MOIMAY ont également adhéré au service CEP.

Quinze communes ont reçu un rapport complet de leur étude (FLEUREY-LES-FAVERNEY, AUXON, JASNEY, SENONCOURT, VAUVILLERS, LURE, CONFLANDEY, VESOUL, VILLERS-LE-SEC, PLANCHER-BAS, CLAIREGOUTTE, PORT-SUR-SAONE, NOIDANS-LES-VESOUL, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE et MOIMAY) et neuf (NOIDANS-LE-FERROUX, VILLERSEXEL, BREUCHOTTE, AMANCE, FRAHIER-ET-CHATEBIER, ESPRELS, SENARGENT-MIGNAFANS, RONCHAMP et FALLON) ont reçu un rapport partiel.

Sur ces 24 communes, deux ont engagé des travaux sur leurs bâtiments en 2014 : la commune de RONCHAMP a isolé les combles de ses écoles et FALLON a remplacé la chaudière collective de ses logements.

Sur ces 24 communes, 7 ont participé au programme d'optimisation de l'installation communale de l'éclairage public de 2014, à savoir : PLANCHER-BAS, VILLERS-LE-SEC, CLAIREGOUTTE, BREUCHOTTE, NOIDANS-LE-FERROUX, VILLERSEXEL et SENARGENT-MIGNAFANS.

Le conseiller collabore, lors de réunions techniques trimestrielles, avec les services techniques de la ville de VESOUL afin de réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public.

Le conseiller a participé à l'élaboration du cahier des charges ADEME de l'audit énergétique dans le cadre de l'appel à candidature pour la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine communal des communes adhérentes au syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises : 4 communes adhérentes au service du CEP (RONCHAMP, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, BREUCHOTTE et CLAIREGOUTTE) participent à cet appel à candidature suite aux préconisations du conseiller.

Le conseiller a suivi l'audit énergétique de la commune d'Auxon dans le cadre de l'appel à candidature pour la réalisation d'une étude énergétique proposée par le syndicat mixte du Pays de Vesoul Val de Saône.

Le conseiller a participé à l'élaboration du cahier des charges de la rénovation de l'éclairage public de la commune de RONCHAMP dans le cadre d'une optimisation des consommations et des dépenses de celui-ci.

Le conseiller a participé aux ateliers et aux réunions publiques dans le cadre de l'appel à projet du LEADER 2014-2020 (Liens Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) du syndicat mixte du Pays de Vesoul Val de Saône et du syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoise. LEADER est un programme de financement européen qui soutient les actions locales innovantes en faveur du développement rural.

Le conseiller a collaboré avec les agents des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) à un projet de fourniture gratuite d'économiseurs d'eau pour les communes du département (financement des économiseurs d'eau grâce aux Certificats d'Economie d'Energie).

Le suivi des communes de VESOUL, NOIDANS-LES-VESOUL, PLANCHER-BAS et SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE est en cours, un document informatique récapitulant les actions menées ainsi que les dépenses et consommations effectuées durant l'année 2013-2014, leur sera fourni courant 2015.

Les travaux réalisés par la ville de VESOUL en 2013 (rénovation de l'éclairage public) ont permis d'économiser environ 12 220 € TTC en 2014.

Les diagnostics éclairage public réalisés par le SIED 70 en 2014 ont pu être valorisés par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies à hauteur de 3 275,651 MWh cumac.

LISTE DES TRAVAUX TERMINES AU COURS DE L'ANNEE 2014

Commune	Nature	Type	Objet	Propriétaire des ouvrages	Exploitant
ABONCOURT-GESINCOURT	DPE	ERCE	pour une parcelle artisanale située le long du chemin rural "De Roussement"	SIED 70	SCICAE
ABONCOURT-GESINCOURT	EP	ERCE	pour une parcelle artisanale située le long du chemin rural "De Roussement"	Commune	Commune
ABONCOURT-GESINCOURT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
ABONCOURT-GESINCOURT	GCT FT	ERCE	pour une parcelle artisanale située le long du chemin rural "De Roussement"	Commune	Orange
AMANCE	DPE	RRCE	rue des Vignes	SIED 70	SCICAE
AMANCE	EP	RRCE	rue des Vignes	Commune	Commune
AMANCE	GCT FT	RRCE	rue des Vignes	Commune	Orange
AMBLANS-ET-VELOTTE	DPE	ERCE	pour une résidence principale rue de la Vie de Velotte	SIED 70	ERDF
AMBLANS-ET-VELOTTE	DPE	ERCE	pour une résidence principale à l'entrée de la rue de la Vie de Velotte (travaux)	SIED 70	ERDF
AMBLANS-ET-VELOTTE	EP	OICEP	dans le village (1ère tranche)	Commune	Commune
ANCIER	DPE	RRCE	rue des Chailles	SIED 70	ERDF
ANCIER	EP	RICEP	le long de la RD 474	Commune	Commune
ANDELARRE	DPE	ERCE	rue de la Grange Jacquot	SIED 70	SCICAE
ANDELARRE	DPE	ERCE	pour le lotissement privé de la société FILET Constructions	SIED 70	SCICAE
ANDELARRE	EP	EICEP	rue du Lavoir	Commune	Commune
ANDORNAY	DPE	ERCE	pour un poste de refoulement projeté rue du Château d'Eau	SIED 70	ERDF
ANDORNAY	DPE	RRCE	issu du poste "Andornay Village" par la création d'un poste "Réservoir"	SIED 70	ERDF
ARC-LES-GRAY	DPE	AERCE	le long de la rue du Général de Courson	SIED 70	ERDF
ARC-LES-GRAY	EP	AERCE	le long de la rue du Général de Courson	Commune	Commune
AROZ	DPE	AERCE	le long de la Grande Rue (3ème tranche) (1ère partie)	SIED 70	SCICAE
AROZ	DPE	AERCE	le long de la Grande Rue (3ème tranche) (2ème partie)	SIED 70	SCICAE
AROZ	EP	AERCE	le long de la Grande Rue (3ème tranche) (1ère partie)	Commune	Commune
AROZ	GCT FT	AERCE	le long de la Grande Rue (3ème tranche) (1ère partie)	Commune	Orange
ARPENANS	EP	OICEP	pour des économies d'énergie dans le village	Commune	Commune
AUGICOURT	DPE	ERCE	pour un radar pédagogique Grande Rue	SIED 70	SCICAE
AUGICOURT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
AUTREY-LES-CERRE	DPE	ERCE	pour une résidence principale au lieu-dit "Le Village" rue du Lavoir	SIED 70	ERDF
AUTREY-LES-GRAY	DPE	AERCE	aux abords de la mairie (1ère tranche financière)	SIED 70	ERDF
AUTREY-LES-GRAY	DPE	AERCE	aux abords de la mairie (2ème tranche financière)	SIED 70	ERDF
AUTREY-LES-GRAY	EP	AERCE	aux abords de la mairie (1ère tranche financière)	Commune	Commune
AUTREY-LES-GRAY	GCT FT	AERCE	aux abords de la mairie (1ère tranche financière)	Commune	Orange
AYNANS (LES)	DPE	ERCE	pour une maison projetée impasse des Champs la Derrière	SIED 70	ERDF
BAIGNES	DPE	ERCE	pour le lotissement au lieu-dit "Planches de Velaze" - Desserte interne	SIED 70	SCICAE
BAIGNES	DPE	ERCE	pour le bâtiment agricole de l'EARL de la Fond	SIED 70	SCICAE
BAIGNES	DPE	ERCE	au lieu-dit "Planches de Velaze" - Desserte externe	SIED 70	SCICAE
BAIGNES	EP	ERCE	pour le lotissement au lieu-dit "Planches de Velaze" - Desserte interne	Commune	Commune
BAIGNES	EP	RICEP	Rues des Eveques, des Forges et de Velaze	Commune	Commune
BAIGNES	GCT FT	ERCE	pour le lotissement au lieu-dit "Planches de Velaze" - Desserte interne	Commune	Orange
BAIGNES	GCT FT	ERCE	au lieu-dit "Planches de Velaze" - Desserte externe	Commune	Orange
BARGES	DPE	AERCE	le long de la route de Vernois (4ème tranche)	SIED 70	SCICAE
BARGES	EP	AERCE	le long de la route de Vernois (4ème tranche)	Commune	Commune
BARGES	GCT FT	AERCE	le long de la route de Vernois (4ème tranche)	Commune	Orange
BATTRANS	EP	OICEP	dans le bourg - travaux complémentaires	Commune	Commune
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole rue du Ratelot à Quitteur	SIED 70	ERDF
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR	GCT FT	RRCE	à Quitteur	Commune	Orange
BETAUCOURT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
BLONDEFONTAINE	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	Commune
BONBOILLON	DPE	ERCE	pour la station d'épuration	SIED 70	ERDF
BOUHANS-ET-FEURG	DPE	RRCE	le long de la route d'Autrey	SIED 70	ERDF
BOUHANS-ET-FEURG	EP	OICEP	Hameau de Feurg (2ème tranche)	Commune	Commune
BOUHANS-LES-LURE	DPE	RRCE	issu du poste "Contance" (2ème tranche)	SIED 70	ERDF
BOULOT	DPE	ERCE	pour une habitation existante rue du Moulin	SIED 70	ERDF
BOULOT	GCT FT	ERCE	pour une habitation existante rue du Moulin	Commune	Orange
BOURGUIGNON-LES-MOREY	EP	OICEP	dans le bourg pour des économies d'énergie	Commune	Commune
BREUCHOTTE	EP	EICEP	rue Piercy	Commune	Commune
BREUCHOTTE	EP	OICEP	dans le village	Commune	Commune
BREUREY-LES-FAVERNEY	DPE	ERCE	pour une résidence principale située rue des Six Loups - vers le Calvaire	SIED 70	ERDF
BREUREY-LES-FAVERNEY	EP	OICEP	pour des économies d'énergie dans le bourg	Commune	Commune
BREUREY-LES-FAVERNEY	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale située rue des Six Loups - vers le Calvaire	Commune	Orange
BRUYERE(LA)	DPE	SRCE	issu du poste "Bois Joffroy"	SIED 70	ERDF
BRUYERE(LA)	DPE	RRCE	issu du poste "la Damotte"	SIED 70	ERDF
BRUYERE(LA)	DPE	SRCEp	issu du poste "Bois Joffroy"	SIED 70	ERDF
BUCEY-LES-GY	DPE	ERCE	pour le bâtiment agricole de Madame Karell MARCHAL	SIED 70	ERDF
BUCEY-LES-GY	EP	OICEP	dans le bourg - 1ère tranche (ADEME)	Commune	Commune
BUCEY-LES-GY	EP	ERCE	pour les résidences seniors aux abords du stade	Commune	Commune
BUCEY-LES-GY	EP	OICEP	dans le bourg - 2ème tranche (SIED 2013)	Commune	Commune
BUCEY-LES-GY	EP	EICEP	le long de la Gourre	Commune	Commune
BUFFIGNECOURT	DPE	ERCE	pour une résidence principale située rue du Mont	SIED 70	SCICAE
BUFFIGNECOURT	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable voie communale n° 2	SIED 70	SCICAE
BUFFIGNECOURT	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale située rue du Mont	Commune	Orange
BUSSIERES	EP	EICEP	pour un lotissement S.A. Habitat et Territoires au lieu-dit "Les Batailles" route de Boul	Commune	Commune
CALMOUTIER	DPE	ERCE	pour un lotissement communal projeté au lieu-dit "Le Village"	SIED 70	SCICAE
CALMOUTIER	DPE	RRCE	issu du poste "Rue Principale"	SIED 70	SCICAE
CALMOUTIER	DPE	ERCE	pour une résidence principale chemin rural n°4 de Vaubotey	SIED 70	SCICAE
CALMOUTIER	EP	ERCE	pour un lotissement communal projeté au lieu-dit "Le Village"	Commune	Commune
CALMOUTIER	EP	ERCE	pour une résidence principale chemin rural n°4 de Vaubotey	Commune	Commune
CALMOUTIER	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale chemin rural n°4 de Vaubotey	Commune	Orange
CEMBOING	DPE	ERCE	pour la mairie et les logements communaux rue de l'assomption	SIED 70	SCICAE
CEMBOING	GCT FT	ERCE	pour la mairie et les logements communaux rue de l'assomption	Commune	Orange
CENDRECOURT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
CHAGEY	DPE	SRCEp	issu du poste "Genechier"	SIED 70	ERDF
CHAGEY	DPE	RRCE	issu du poste "Genechier"	SIED 70	ERDF
CHALONVILLARS	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
CHAMBORNAY-LES-PIN	DPE	ERCE	pour une parcelle rue du Gros Chêne	SIED 70	ERDF
CHAMPAGNEY	DPE	ERCE	pour une parcelle situé 23 Chemin du Lac au lieu-dit "Le Ban"	SIED 70	ERDF
CHAMPEY	DPE	ERCE	pour un lotissement communal situé rue du Château d'eau	SIED 70	ERDF
CHAMPEY	EP	AERCE	le long de la rue de la mairie (2ème tranche)	Commune	Commune

Commune	Nature	Type	Objet	Propriétaire des ouvrages	Exploitant
CHAMPLITTE	DPE	RRCE	le long de la rue des Capucins	SIED 70	ERDF
CHAMPLITTE	DPE	RRCE	route de Leffond aux abords du stade	SIED 70	ERDF
CHAMPLITTE	DPE	ERCE	pour le bâtiment agricole situé chemin des Rougey à Champlitte-la-Ville	SIED 70	ERDF
CHAMPLITTE	DPE	RRCE	rue des Gradions et de la République	SIED 70	ERDF
CHAMPTONNAY	DPE	RRCE	le long de la route d'Onay	SIED 70	ERDF
CHAMPTONNAY	EP	RRCE	le long de la route d'Onay	Commune	Commune
CHAMPTONNAY	GCT FT	RRCE	le long de la route d'Onay	Commune	Orange
CHANCEY	DPE	ERCE	le long de l'Impasse de la Sanguine	SIED 70	ERDF
CHANCEY	DPE	RRCE	le long du Chemin de Bellevoie	SIED 70	ERDF
CHANCEY	EP	RRCE	le long du Chemin de Bellevoie	Commune	Commune
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
CHARMOILLE	DPE	ERCE	pour un lotissement privé de 7 parcelles rue de Pusy	SIED 70	ERDF
CHARMOILLE	EP	ERCE	pour un lotissement privé de 7 parcelles rue de Pusy	Commune	Commune
CHASSEY-LES-SCEY	DPE	ERCE	aux abords du lavoir	SIED 70	SCICAE
CHATENEY	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole rue du Moulin	SIED 70	ERDF
CHATENOIS	DPE	RRCE	issu du poste "Communal"	SIED 70	ERDF
CHAUMERCENNE	EP	EICEP	au lieu-dit "La Charme"	Commune	Commune
CHAUVIREY-LE-CHATEL	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
CIREY	DPE	ERCE	pour une station communale de traitement des eaux usées	SIED 70	ERDF
CIREY	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée au hameau de Bellevaux chemin des Vignes	SIED 70	ERDF
CIREY	EP	OICEP	dans le village et les hameaux	Commune	Commune
CIREY	EP	EICEP	rue de Bellevaux	Commune	Commune
CIREY	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale projetée au hameau de Bellevaux chemin des Vignes	Commune	Orange
CITERS	GCT FT	ERCE	pour un gymnase	Commune	Orange
CITEY	DPE	RRCE	le long de la rue Saint-Vincent	SIED 70	ERDF
CITEY	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole au lieu-dit "Les Perrieres"	SIED 70	ERDF
COGNIERES	EP	EICEP	pour le lotissement communal "Les Essarts" situé en face de la mairie (desserte interne)	Commune	Commune
COLOMBIER	EP	OICEP	dans le bourg pour des économies d'énergie	Commune	Commune
COMBEAUFONTAINE	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	Commune
CONFLANS-SUR-LANTERNE	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'un poste GRT GAZ	SIED 70	ERDF
CORBENAY	DPE	AERCE	le long de la rue de la Combeauté (2ème tranche)	SIED 70	ERDF
CORBENAY	EP	AERCE	le long de la rue de la Combeauté (2ème tranche)	Commune	Commune
CORBENAY	EP	OICEP	rue des Farces et dans le quartier de la Fontaine Anneau	Commune	Commune
CORBENAY	GCT FT	AERCE	le long de la rue de la Combeauté (2ème tranche)	Commune	Orange
CORNOT	DPE	ERCE	pour un château d'eau voie communale n°1	SIED 70	SCICAE
CORNOT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
CORRAVILLERS	EP	OICEP	dans le village	Commune	Commune
CORRE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
DAMPIERRE-SUR-SALON	EP	EICEP	rue des Charmottes	Commune	Commune
DELAIN	DPE	ERCE	pour la SARL METHADELAINE	SIED 70	ERDF
DEMANGEVELLE	DPE	ERCE	pour une résidence principale rue du Trembay	SIED 70	ERDF
EHUNS	GCT FT	ERCE	pour un bâtiment agricole existant rue de la Fontaine	Commune	Orange
ETUZ	DPE	ERCE	pour un lotissement de 2 parcelles rue de Saint-Anne (desserte externe)	SIED 70	ERDF
ETUZ	DPE	ERCE	pour un lotissement de 2 parcelles rue de Saint-Anne (desserte interne)	SIED 70	ERDF
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	DPE	ERCE	pour un chalet existant au lieu-dit "Pré Soyex"	SIED 70	ERDF
FAVERNEY	DPE	SRCE	le long de la rue Sadi Carnot	SIED 70	ERDF
FAVERNEY	DPE	SRCE	le long de la rue Porte de Cubry et rue Beau Site	SIED 70	ERDF
FEDRY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
FONDREMAND	DPE	ERCE	pour une borne technique projetée aux abords du terrain de tennis au lieu-dit "Aux Barrières" RD33	SIED 70	SCICAE
FONDREMAND	DPE	ERCE	pour une borne technique projetée aux abords du terrain de tennis au lieu-dit "Aux Barrières" RD33 (fourniture et pose borne technique)	SIED 70	SCICAE
FONDREMAND	EP	EICEP	rue du Tacot et au lieu-dit "Aux Barrières"	Commune	Commune
FONDREMAND	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
FONDREMAND	EP	EICEP	rue du Moulin et aux abords de la Maison touristique	Commune	Commune
FONTENOIS-LA-VILLE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
FOUGEROLLES	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole projeté au lieu-dit "les Rompes"	SIED 70	ERDF
FOUGEROLLES	DPE	RRCE	issu du poste "Blanzey Bas"	SIED 70	ERDF
FOUGEROLLES	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée au lieu-dit "Le Dejun" au hameau du Petit Fahys	SIED 70	ERDF
FOUGEROLLES	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée route de Saint-loup au lieu-dit "Les Chavannes"	SIED 70	ERDF
FOUGEROLLES	EP	ERCE	pour 2 parcelles situées rue Mougin	Commune	Commune
FOUGEROLLES	GCT FT	ERCE	pour 2 parcelles situées rue Mougin	Commune	Orange
FRAHIER-ET-CHATEBIER	DPE	ERCE	pour un lotissement privé situé au lieu-dit "Champ Rejarret"	SIED 70	ERDF
FRAHIER-ET-CHATEBIER	DPE	SRCE	issu du poste Chatebier	SIED 70	ERDF
FRAHIER-ET-CHATEBIER	EP	ERCE	pour un lotissement privé situé au lieu-dit "Champ Rejarret"	Commune	Commune
FRAMONT	DPE	ERCE	pour le réservoir d'eau potable	SIED 70	ERDF
FRANCALMONT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
FRANCALMONT	EP	RICEP	dans le village	Commune	Commune
FRESNE-SAINT-MAMES	DPE	ERCE	pour les résidences seniors situées rue du paquis	SIED 70	ERDF
FRESNE-SAINT-MAMES	EP	ERCE	pour les résidences seniors situées rue du paquis	Commune	Commune
FRESSE	DPE	RRCE	issu du poste "Montevillers"	SIED 70	ERDF
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	DPE	RRCE	le long de la route de Bourguignon	SIED 70	ERDF
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	DPE	ERCE	pour le lotissement OPH Route de Bourguignon (desserte interne)	SIED 70	ERDF
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	DPE	SRCEP	le long de la route de Bourguignon	SIED 70	ERDF
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	EP	RRCE	le long de la route de Bourguignon	Commune	Commune
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	EP	ERCE	pour le lotissement OPH Route de Bourguignon (desserte interne)	Commune	Commune
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	GCT FT	RRCE	le long de la route de Bourguignon	Commune	Orange
GENEVREY	DPE	ERCE	pour une rhizosphère au lieu-dit "En Breney"	SIED 70	ERDF
GEVIGNEY-ET-MERCEY	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole chemin de la Charlotte	SIED 70	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	RRCE	pour le restaurant "la Charbonette" route de Jussey	Commune	Commune
GEVIGNEY-ET-MERCEY	GCT FT	RRCE	pour le restaurant "la Charbonette" route de Jussey	Commune	Orange
GOURGEON	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	DPE	ERCE	le long de la Route de Chazelot	SIED 70	ERDF
GRANGES-LE-BOURG	DPE	ERCE	pour une station de traitement d'eau	SIED 70	ERDF
GRANGES-LE-BOURG	DPE	RRCE	issu du poste "Village" à proximité de la rue des Corvées	SIED 70	ERDF
GRANGES-LE-BOURG	EP	EICEP	pour la rue de la Moullère	Commune	Commune
GRANGES-LE-BOURG	EP	EICEP	pour la rue des Corvées	Commune	Commune
GRANGES-LE-BOURG	EP	EICEP	pour la rue de la Tuilerie	Commune	Commune
GRAY	EP	EICEP	pour le parking poids-lourds de la ZAC Gray-sud	Commune	Commune
GRAY-LA-VILLE	EP	ERCE	chemin du Trouhot	Commune	Commune
GRAY-LA-VILLE	EP	OICEP	Avenue Pierre Curie - 2eme tranche	Commune	Commune
GRAY-LA-VILLE	GCT FT	ERCE	chemin du Trouhot	Commune	Orange
GY	DPE	RRCE	le long de la rue des Capucins	SIED 70	ERDF
GY	EP	OICEP	dans le bourg - 1ere tranche	Commune	Commune
GY	EP	OICEP	2ème et 3ème tranches	Commune	Commune
GY	EP	AERCE	aux abords du gymnase	Commune	Commune

Commune	Nature	Type	Objet	Propriétaire des ouvrages	Exploitant
GY	GCT FT	ERCE	pour la chaufferie automatique au bois	Commune	Orange
GY	GCT FT	AERCE	aux abords du gymnase	Commune	Orange
HERICOURT	DPE	ERCE	pour la zone des Guinottes 2 (2ème tranche)	SIED 70	ERDF
HERICOURT	DPE	ERCE	pour la zone des Guinottes 2 (2ème tranche : travaux complémentaires : amenée HTA)	SIED 70	ERDF
HERICOURT	DPE	ERCE	pour la zone des Guinottes 2 (2ème tranche : travaux complémentaires : division de la PF1/2)	SIED 70	ERDF
HERICOURT	DPE	ERCE	pour la division du Lot 1 de la zone des Guinottes 1	SIED 70	ERDF
HERICOURT	EP	ERCE	pour la zone des Guinottes 2 (2ème tranche)	Commune	Commune
HERICOURT	EP	ERCE	pour la zone des Guinottes 2 (2ème tranche : travaux complémentaires : amenée HTA)	Commune	Commune
HYET	DPE	ERCE	pour deux résidences principales projetées route de Fondremand lieudit Champs de la Paille	SIED 70	SCICAE
JUSSEY	EP	AERCE	le long de la rue de la Libération	Commune	Commune
JUSSEY	GCT FT	AERCE	le long de la rue de la Libération	Commune	Orange
LARRET	EP	EICEP	rue du Lavoir	Commune	Commune
LAVIGNEY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
LAVONCOURT	DPE	SRCEp	au hameau de la gare	SIED 70	SCICAE
LIEUCOURT	DPE	AERCE	dans le bourg (2ème tranche) (1ère tranche financière)	SIED 70	ERDF
LIEUCOURT	DPE	AERCE	dans le bourg (2ème tranche) (2ème tranche financière)	SIED 70	ERDF
LIEUCOURT	EP	AERCE	dans le bourg (2ème tranche) (1ère tranche financière)	Commune	Commune
LIEVANS	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole route d'Autrey-Les-Cerre RD81	SIED 70	ERDF
LONGINE (LA)	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée au lieudit "La Croslière"	SIED 70	ERDF
LONGINE (LA)	DPE	SRCE	issu du poste "Longine Haut" (2ème tranche)	SIED 70	ERDF
LONGINE (LA)	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale projetée au lieudit "La Croslière"	Commune	Orange
LONGINE (LA)	GCT FT	SRCE	issu du poste "Longine Haut" (2ème tranche)	Commune	Orange
LURE	DPE	ERCE	pour une maison témoin dans la tranche 2 du lotissement des "Prés la Côte"	SIED 70	ERDF
LUZE	EP	RICEP	sur les commandes d'éclairage public de la commune	Commune	Commune
LYOFFANS	DPE	RRCE	issu du poste Communal	SIED 70	ERDF
MAGNY (LES)	DPE	ERCE	rue sur la Ville	SIED 70	ERDF
MAGNY (LES)	EP	EICEP	pour la Grande Rue	Commune	Commune
MAGNY (LES)	GCT FT	ERCE	rue sur la Ville	Commune	Orange
MAGNY-DANIGON	DPE	ERCE	pour un lotissement communale situé au lieudit "Les Bareys" 2ème tranche (lot 5,6,7,13,14,15,16)	SIED 70	ERDF
MAGNY-JOBERT	DPE	RRCE	pour la rue de la Ban Vie issu du poste "Communal"	SIED 70	ERDF
MAGNY-VERNOIS	DPE	ERCE	pour une maison située rue Joseph Frechin	SIED 70	ERDF
MAILLEY-ET-CHAZELOT	DPE	ERCE	pour le réservoir d'eau potable chemin du Revers des Planches	SIED 70	SCICAE
MAIZIERES	DPE	RRCE	issu du poste "Village" aux abords du stade	SIED 70	ERDF
MAIZIERES	DPE	ERCE	pour un lotissement privé de 6 lots chemin rural n°42. desserte interne	SIED 70	ERDF
MAIZIERES	DPE	RRCE	issu du poste de transformation "Village" rue d'Eguilley	SIED 70	ERDF
MAIZIERES	DPE	ERCE	pour un lotissement privé de 6 lots chemin rural n°42. desserte externe	SIED 70	ERDF
MAIZIERES	EP	ERCE	pour un lotissement privé de 6 lots chemin rural n°42. desserte externe	Commune	Commune
MAIZIERES	EP	EICEP	pour un lotissement privé de 6 lots chemin rural n°42. desserte externe	Commune	Commune
MALACHERE (LA)	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
MALVILLERS	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
MANDREVILLARS	DPE	ERCE	pour 3 parcelles situées rue de Respe	SIED 70	ERDF
MANDREVILLARS	EP	ERCE	pour 3 parcelles situées rue de Respe	Commune	Commune
MARAST	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
MARNAY	DPE	AERCE	le long des rues Gambetta et Bizot	SIED 70	ERDF
MARNAY	DPE	ERCE	pour le lotissement OPH situé route d'Avrigny (2ème tranche)	SIED 70	ERDF
MARNAY	EP	EICEP	pour la ZAC "Les Plantes" - 2ème tranche	Commune	Commune
MARNAY	EP	ERCE	pour le lotissement OPH situé route d'Avrigny (2ème tranche)	Commune	Commune
MARNAY	EP	EICEP	pour le lotissement OPH situé route d'Avrigny - 1ère tranche	Commune	Commune
MIGNAVILLERS	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale projetée rue de Senargent	Commune	Orange
MOFFANS-ET-VACHERESSE	DPE	SRCE	le long de la Grande Rue	SIED 70	ERDF
MOFFANS-ET-VACHERESSE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
MOLAY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
MOLLANS	DPE	ERCE	pour un lotissement "La Vignotte" (desserte interne)	SIED 70	ERDF
MOLLANS	DPE	ERCE	pour un lotissement "la Vignotte" (desserte externe)	SIED 70	ERDF
MONTARLOT-LES-RIOZ	EP	RICEP	le long de la route du Mont	Commune	Commune
MONTARLOT-LES-RIOZ	GCT FT	AERCE	rue des Chenevières	Commune	Orange
MONTIGNY-LES-CHERLIEU	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
MONT-SAINT-LEGER	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
MONT-SAINT-LEGER	EP	EICEP	rue des Champs	Commune	Commune
MONTUREUX-LES-BAULAY	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole situé au lieudit "En Persery"	SIED 70	SCICAE
NEUREY-LES-LA-DEMIE	DPE	ERCE	pour une parcelle rue de Filain (desserte externe)	SIED 70	SCICAE
NEUREY-LES-LA-DEMIE	EP	ERCE	pour une parcelle rue de Filain (desserte externe)	Commune	Commune
NEUREY-LES-LA-DEMIE	GCT FT	ERCE	pour une parcelle rue de Filain (desserte externe)	Commune	Orange
NEUVILLE-LES-CROMARY	EP	EICEP	pour un lotissement OPH situé au hameau du Verjoulot le long de la RD n°5 (desserte interne)	Commune	Commune
NOIDANS-LE-FERROUX	DPE	AERCE	le long de la rue du Cornot	SIED 70	ERDF
NOIDANS-LE-FERROUX	EP	AERCE	le long de la rue du Cornot	Commune	Commune
NOIDANS-LE-FERROUX	GCT FT	AERCE	le long de la rue du Cornot	Commune	Orange
NOIDANS-LE-FERROUX	GCT FT	ERCE	pour la ZA au lieu-dit "Champs Chailloz"	Commune	Orange
NOIDANS-LES-VESOUL	DPE	AERCE	le long des rues des Vignes et Georges Préquin	SIED 70	ERDF
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	RICEP	sur les commandes d'éclairage public de la commune	Commune	Commune
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	EICEP	pour le kiosque et l'arche zone paysagère lieudit "Entre les Deux Voies"	Commune	Commune
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	AERCE	le long des rues des Vignes et Georges Préquin	Commune	Commune
NOIDANS-LES-VESOUL	GCT FT	AERCE	le long des rues des Vignes et Georges Préquin	Commune	Orange
ONAY	DPE	ERCE	pour le réservoir	SIED 70	ERDF
ONAY	DPE	RRCE	issu du poste "Village"	SIED 70	ERDF
ORICOURT	DPE	ERCE	pour un poste de relevage projeté rue Corvée de la Fontaine	SIED 70	ERDF
ORICOURT	DPE	RRCE	issu du poste "Communal"	SIED 70	ERDF
ORMOY	DPE	ERCE	pour le bâtiment agricole de Madame Diane MENIERE au lieudit "Jardin Blin"	SIED 70	SCICAE
PALANTE	DPE	ERCE	pour une maison projetée impasse de la Tuilerie	SIED 70	ERDF
PALANTE	EP	OICEP	pour des économies d'énergie dans le village	Commune	Commune
PALANTE	EP	EICEP	rue de la Plâtrière à proximité du poste de refoulement	Commune	Commune
PALANTE	EP	EICEP	le long de l'Impasse de la Tuilerie	Commune	Commune
PASSAVANT-LA-ROCHERE	EP	OICEP	dans le bourg (3ème tranche)	Commune	Commune
PENNESIERES	DPE	RRCE	au lieu-dit "Les Laverottes"	SIED 70	SCICAE
PENNESIERES	DPE	ERCE	au lieu-dit "Les Laverottes"	SIED 70	SCICAE
PENNESIERES	GCT FT	ERCE	au lieu-dit "Les Laverottes"	Commune	Orange

Commune	Nature	Type	Objet	Propriétaire des ouvrages	Exploitant
PESMES	DPE	RRCE	aux abords de la Mairie	SIED 70	ERDF
PESMES	EP	RICEP	aux abords de l'Ecole	Commune	Commune
PIN	GCT FT	ERCE	pour une habitation projetée au chemin des Vergerots	Commune	Orange
PLANCHER-BAS	DPE	ERCE	pour une zone d'habitations au lieudit "Champs de la Pray" (desserte HTA+poste)	SIED 70	ERDF
PLANCHER-BAS	DPE	AERCE	pour une ligne HTA existante au dessus d'une zone d'habitations projetée au lieudit "Champs de la Pray"	SIED 70	ERDF
PLANCHER-BAS	DPE	RRCE	issu du poste "Rapois"	SIED 70	ERDF
PLANCHER-BAS	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée rue des Étangs	SIED 70	ERDF
PLANCHER-BAS	DPE	ERCE	pour deux résidences principales projetées rue du Savoyard	SIED 70	ERDF
PLANCHER-BAS	EP	ERCE	pour une zone d'habitations au lieudit "Champs de la Pray" (desserte HTA+poste)	Commune	Commune
PLANCHER-BAS	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	Commune
PONTCEY	DPE	RRCE	au Moulin du Foutot	SIED 70	ERDF
PONTCEY	DPE	ERCE	le long de la route de Chemilly	SIED 70	ERDF
PONTCEY	EP	RRCE	au Moulin du Foutot	Commune	Commune
PONTCEY	EP	ERCE	le long de la route de Chemilly	Commune	Commune
PONTCEY	GCT FT	ERCE	le long de la route de Chemilly	Commune	Orange
PONT-DE-PLANCHES (LE)	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
PONT-DU-BOIS	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
PORT-SUR-SAONE	DPE	ERCE	pour 3 pavillons privé route de Scye	SIED 70	ERDF
PORT-SUR-SAONE	EP	EICEP	pour un lotissement OPH au lieudit "L'étang"	Commune	Commune
PORT-SUR-SAONE	EP	EICEP	pour un lotissement communal au lieudit "L'étang"	Commune	Commune
PUSEY	DPE	AERCE	rue du Mont Chanois (1ère tranche)	SIED 70	SCICAE
PUSEY	DPE	AERCE	rue du Mont Chanois (2ème tranche)	SIED 70	SCICAE
PUSEY	EP	AERCE	rue du Mont Chanois (1ère tranche)	Commune	Commune
PUSEY	EP	AERCE	rue du Mont Chanois (2ème tranche)	Commune	Commune
PUSEY	EP	RRCE	issu du poste "Rue de Pusy" - Travaux	Commune	Commune
PUSEY	GCT FT	AERCE	rue du Mont Chanois (1ère tranche)	Commune	Orange
PUSEY	GCT FT	AERCE	rue du Mont Chanois (2ème tranche)	Commune	Orange
PUSEY	GCT FT	RRCE	issu du poste "Rue de Pusy" - Travaux	Commune	Orange
PUSY-ET-EPENOUX	DPE	AERCE	rue du Général de Mirbeck	SIED 70	SCICAE
PUSY-ET-EPENOUX	EP	AERCE	rue du Général de Mirbeck	Commune	Commune
PUSY-ET-EPENOUX	GCT FT	AERCE	rue du Général de Mirbeck	Commune	Orange
QUENOCHÉ	DPE	ERCE	pour une résidence principale existante située chemin des Creux	SIED 70	SCICAE
QUENOCHÉ	EP	ERCE	pour une résidence principale existante située chemin des Creux	Commune	Commune
QUENOCHÉ	EP	EICEP	Chemin des Creux	Commune	Commune
QUENOCHÉ	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale existante située chemin des Creux	Commune	Orange
QUERS	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
QUINCEY	DPE	RRCE	rue de la Corre issu du poste de transformation "La Corre"	SIED 70	ERDF
QUINCEY	DPE	ERCE	Rue de Nonchetille	SIED 70	ERDF
QUINCEY	EP	ERCE	Rue de Nonchetille	Commune	Commune
QUINCEY	GCT FT	ERCE	Rue de Nonchetille	Commune	Orange
RAINCOURT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
RAY-SUR-SAONE	EP	EICEP	le long de la ruelle du Patis	Commune	Commune
RECOLOGNE-LES-RIOZ	DPE	ERCE	pour une station de traitement des eaux usées projetée ancien chemin de Maizières au lieudit "La Biguenette"	SIED 70	ERDF
RECOLOGNE-LES-RIOZ	DPE	ERCE	pour un poste de refoulement des eaux usées projeté au hameau d'Eguilley chemin dit des 30 Tués	SIED 70	ERDF
RENAUCOURT	EP	OICEP	dans le bourg - travaux supplémentaires	Commune	Commune
RENAUCOURT	EP	EICEP	le long de la route de Francourt	Commune	Commune
RIOZ	DPE	ERCE	pour un lotissement privé "Les Vergers de Dournon" rue des Neuves Granges à Anthon	SIED 70	ERDF
RIOZ	EP	EICEP	pour le futur giratoire projeté RD5/rue de Noirfond	Commune	Commune
RIOZ	EP	EICEP	pour 2 parcelles au hameau des Fontenis chemin d'exploitation n°4	Commune	Commune
RIOZ	EP	EICEP	pour une résidence projetée Rue de Noirfond	Commune	Commune
RIOZ	GCT FT	EICEP	pour une résidence projetée Rue de Noirfond	Commune	Orange
ROCHELLE (LA)	DPE	SRCE	dans le bourg	SIED 70	SCICAE
ROCHE-MOREY (LA)	DPE	ERCE	pour une résidence principale voie communale n°2 à Suaucourt	SIED 70	SCICAE
ROCHE-MOREY (LA)	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
ROYE	DPE	ERCE	pour 3 parcelles situées le long de la voie de Lure	SIED 70	ERDF
ROYE	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	Commune
ROYE	EP	EICEP	aux abords de la Mairie	Commune	Commune
ROYE	EP	EICEP	impasse des Prés	Commune	Commune
SAINT-BARTHELEMY	DPE	RRCE	issu du poste "Granges Guenin"	SIED 70	ERDF
SAINT-BARTHELEMY	EP	OICEP	dans le village	Commune	Commune
SAINT-BARTHELEMY	EP	RICEP	dans le village	Commune	Commune
SAINT-BRESSON	DPE	SRCEp	issu du poste "Les Goutelles"	SIED 70	ERDF
SAINT-BRESSON	DPE	SRCE	issu du poste "Vaubourg"	SIED 70	ERDF
SAINT-FERJEU	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
SAINT-LOUP-NANTOUARD	EP	EICEP	dans le bourg	Commune	Commune
SAINT-MARCEL	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
SAINT-SULPICE	DPE	SRCEp	pour le Moulin de la Côte	SIED 70	ERDF
SAINT-VALBERT	EP	OICEP	dans le village	Commune	Commune
SAINT-VALBERT	EP	RICEP	dans le village	Commune	Commune
SAPONCOURT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
SAPONCOURT	EP	EICEP	dans le bourg	Commune	Commune
SAULNOT	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole projeté rue de la Côte à Corcelle	SIED 70	ERDF
SAULNOT	EP	EICEP	pour un lotissement privé de 12 lots projeté rue de Corcelle (desserte interne)	Commune	Commune
SAULX	DPE	RRCE	issu du poste "Route de Creveney"	SIED 70	ERDF
SAULX	DPE	ERCE	pour un poste gaz le long de la RN 57	SIED 70	ERDF
SAUVIGNY-LES-PESMES	DPE	ERCE	rue du Vergerot	SIED 70	ERDF
SAUVIGNY-LES-PESMES	DPE	RRCE	issu du poste "Village"	SIED 70	ERDF
SAUVIGNY-LES-PESMES	GCT FT	ERCE	rue du Vergerot	Commune	Orange
SAVOYEUX	DPE	SRCE	dans le village	SIED 70	ERDF
SAVOYEUX	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	DPE	ERCE	le long de la route de Saint-Albin	SIED 70	ERDF
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	DPE	ERCE	rue de la Baume	SIED 70	ERDF
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	DPE	ERCE	aux abords du port de plaisance	SIED 70	ERDF
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	EP	EICEP	pour l'éclairage du parking rue de l'Écu	Commune	Commune
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	GCT FT	ERCE	rue de la Baume	Commune	Orange
SCYE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
SCYE	GCT FT	RRCE	rue du Bois du Four issu du poste "Communal"	Commune	Orange
SECENANS	EP	EICEP	pour la rue des Tilleuls	Commune	Commune
SECENANS	EP	EICEP	pour la rue des Vignes	Commune	Commune

Commune	Nature	Type	Objet	Propriétaire des ouvrages	Exploitant
SELLES	EP	AERCE	aux abords de l'église	Commune	Commune
SENARGENT-MIGNAFANS	DPE	SRCE	rue des Tilleuls	SIED 70	ERDF
SENARGENT-MIGNAFANS	DPE	RRCE	issu du poste "Route de Mignafans"	SIED 70	ERDF
SENARGENT-MIGNAFANS	DPE	RRCE	issu du poste "Village"	SIED 70	ERDF
SENARGENT-MIGNAFANS	EP	ERCE	pour 4 habitations projetées impasse du Pré du Moulin	Commune	Commune
SERVANCE	DPE	RRCE	issu du poste "Le Frays"	SIED 70	ERDF
SERVANCE	DPE	SRCE	issu du poste "Frays"	SIED 70	ERDF
SERVIGNEY	DPE	RRCE	issu du poste "Communal"	SIED 70	ERDF
SERVIGNEY	EP	RRCE	issu du poste "Communal"	Commune	Commune
SERVIGNEY	GCT FT	RRCE	issu du poste "Communal"	Commune	Orange
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	DPE	ERCE	le long du CD n°43 route de Pont-de-Planches	SIED 70	SCIAE
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	DPE	RRCE	à Charentenay	SIED 70	SCIAE
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	EP	ERCE	le long du CD n°43 route de Pont-de-Planches	Commune	Commune
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	EP	OICEP	dans le bourg - 2ème tranche	Commune	Commune
SOING-CUBRY-CHARENTENAY	GCT TV	RRCE	à Charentenay	Commune	Opérateur
SORANS-LES-BREUREY	DPE	AERCE	le long du chemin de Villers aux abords de la fontaine	SIED 70	ERDF
SORANS-LES-BREUREY	DPE	AERCE	route de They et chemin des Carrières	SIED 70	ERDF
SORANS-LES-BREUREY	EP	RICEP	sur les commandes d'éclairage public de la commune	Commune	Commune
TARTECOURT	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
TAVEY	DPE	ERCE	pour un lotissement projeté "champs du Verger" (desserte externe)	SIED 70	ERDF
TAVEY	DPE	ERCE	pour un lotissement projeté "champs du Verger" (desserte interne)	SIED 70	ERDF
TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE	DPE	SRCEp	issu du poste "Passerelle"	SIED 70	ERDF
TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE	DPE	SRCE	issu du poste "Champs Pory"	SIED 70	ERDF
TRAITIEFONTAINE	DPE	ERCE	pour une station d'épuration Grande rue	SIED 70	ERDF
TREMBLOIS (LE)	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
TREMOINS	DPE	RRCE	issu du poste "Village Trémoins"	SIED 70	ERDF
TREMOINS	DPE	ERCE	pour un lotissement de 8 parcelles projeté rue de la Prêle lieudit "Aux Champs Pèlerin"	SIED 70	ERDF
TRESILLEY	DPE	RRCE	issu du poste de transformation Tresilley Centre lieudit "Le Village"	SIED 70	SCIAE
TROMAREY	DPE	AERCE	le long de la rue de Bonboillon	SIED 70	ERDF
TROMAREY	DPE	ERCE	pour le bâtiment agricole de l'EARL MANGARD rue de Cugney	SIED 70	ERDF
TROMAREY	EP	AERCE	le long de la rue de Bonboillon	Commune	Commune
TROMAREY	GCT FT	AERCE	le long de la rue de Bonboillon	Commune	Orange
TROMAREY	GCT FT	ERCE	pour le bâtiment agricole de l'EARL MANGARD rue de Cugney	Commune	Orange
VADANS	DPE	ERCE	pour le futur bâtiment agricole de Monsieur Henri VERNIER chemin rural des Vautrel	SIED 70	ERDF
VAL-DE-GOUHENANS (LE)	EP	OICEP	route des Aynans	Commune	Commune
VALLEROIS-LE-BOIS	GCT FT	RRCE	pour l'ancienne école	Commune	Orange
VANTOUX-ET-LONGEVILLE	DPE	RRCE	le long de la route de Velleclair	SIED 70	ERDF
VAROGNE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	Commune
VARS	EP	RICEP	rue du lotissement	Commune	Commune
VAUVILLERS	EP	RRCE	issu du poste "Binveau" et "Abattu"	Commune	Commune
VAUVILLERS	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	Commune
VELET	EP	ERCE	au hameau "La Grange des Carnes"	Commune	Commune
VELET	GCT FT	ERCE	au hameau "La Grange des Carnes"	Commune	Orange
VELET	GCT TV	ERCE	au hameau "La Grange des Carnes"	Commune	Opérateur
VELLEFAUX	DPE	ERCE	le long du chemin des Perrières	SIED 70	SCIAE
VELLEFAUX	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	Commune
VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	DPE	ERCE	pour le réservoir d'eau potable	SIED 70	SCIAE
VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	EP	EICEP	rue du Chanais	Commune	Commune
VELLEMINFROY	DPE	ERCE	pour une zone artisanale au lieudit "Château Grenouille"	SIED 70	SCIAE
VELLEMINFROY	EP	ERCE	pour une zone artisanale au lieudit "Château Grenouille"	Commune	Commune
VEZET	DPE	ERCE	pour le réservoir d'eau potable	SIED 70	ERDF
VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)	DPE	AERCE	le long de la départementale n°6 (3ème tranche)	SIED 70	ERDF
VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole route de Velleclair	SIED 70	ERDF
VILLERSEXEL	DPE	AERCE	le long de la rue François de Grammont	SIED 70	ERDF
VILLERSEXEL	DPE	AERCE	pour le réseau façade existant 23 rue François de Grammont	SIED 70	ERDF
VILLERSEXEL	DPE	ERCE	pour un bâtiment de mécano-soudure (société CMS) projetée rue du Stade	SIED 70	ERDF
VILLERSEXEL	EP	AERCE	pour le réseau façade existant 23 rue François de Grammont	Commune	Commune
VILLERS-LE-SEC	EP	RICEP	remplacement de la commande EP "Sous La Craie"	Commune	Commune
VILLERS-LE-SEC	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	Commune
VILLERS-PATER	DPE	ERCE	pour une résidence principale projetée le long du chemin rural de Ruhans à Villers Pater	SIED 70	ERDF
VILLERS-PATER	DPE	RRCE	issu du poste de transformation "Villers-Pater"	SIED 70	ERDF
VILLERS-PATER	EP	ERCE	pour une résidence principale projetée le long du chemin rural de Ruhans à Villers Pater	Commune	Commune
VILLERS-PATER	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale projetée le long du chemin rural de Ruhans à Villers Pater	Commune	Orange
VILORY	DPE	AERCE	le long de la route départementale n°113	SIED 70	ERDF
VILORY	DPE	AERCE	le long de la route départementale n°113 (2ème tranche)	SIED 70	ERDF
VILORY	EP	AERCE	le long de la route départementale n°113	Commune	Commune
VILORY	EP	AERCE	le long de la route départementale n°113 (2ème tranche)	Commune	Commune
VILORY	GCT FT	AERCE	le long de la route départementale n°113	Commune	Orange
VILORY	GCT FT	AERCE	le long de la route départementale n°113 (2ème tranche)	Commune	Orange
VORAY-SUR-L OGNON	EP	EICEP	le long de la rue des Louvières et voie Nouvelle	Commune	Commune

DPE	Travaux sur le réseau de distribution public d'électricité
EP	Travaux sur les installations communales d'éclairage public
GCTFT	Travaux de génie civil de télécommunications
GCTTV	Travaux de génie civil de télévision

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public
et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(dernière mise à jour le 1^{er} janvier 2015 : adaptation annexe 1 au cahier des charges de concession avec ERDF)

Communes de Catégorie N°1 :

Les 16 villes de plus de 2000 habitants en régime urbain au sens de l'électrification, qui conservent leur compétence TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC	40%	60%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 120 000 €	30%	70%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 120 000 €	20%	80%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des villes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité. Les conditions de financements de ces travaux sont les suivants :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Travaux à la demande de la ville	7%	93% et TVA
Travaux à la demande de la ville pour un lotissement privé	7%	93% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public
 et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
 (délibération n°3 du Bureau syndical du 17 février 2015)

Communes de Catégorie N°3 :

Les 3 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime urbain au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : GRAY-LA-VILLE, NAVENNE et ROYE.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur
Amenée de l'électricité vers un équipement public (1)	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé (1)	100%	néant
Extension BT individuelle à la charge de la commune (1)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite (1)	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces lots) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux (2)	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) et tous les équipements exceptionnels (2)	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 120 000 € (2)	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 120 000 € (2)	25%	75%

(1) Pour ces travaux ERDF est maître d'ouvrage et le SIED 70 finance la totalité des contributions demandées par cette entreprise.

(2) Lorsqu'il est maître d'ouvrage, les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau réalisé par ERDF)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement(3) avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové	80%	20% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% : partie située au delà du plafond de 450 € par luminaire rénové	25%	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrées pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires.

(3) de luminaires complets ou de lampes et appareillages de luminaires existants de moins de 15 ans, équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 20%.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70

sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(délibération n°3 du Bureau syndical du 17 février 2015)

Communes de Catégorie N°4 :

Les 526 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime rural au sens de l'électrification sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné :

Toutes les communes du département de la Haute-Saône autres que les 19 suivantes : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'extension, de renforcement et d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités. Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur
Renforcement de réseau existant, création et raccordement sur le réseau BT existant de nouveaux postes de transformation	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus de petites sections	100%	néant
Amenée de l'électricité vers un équipement public	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé	100%	néant
Extension BT individuelle pour des travaux à la charge de la CCU (2)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite (2)	100%	néant
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA	55%	45%
Travaux d'éclairage public liés : fourreaux et câbles EP lors d'une extension individuelle ou lors d'un renforcement : commandes EP, repose de luminaires existants et uniquement fourreau dans le cas de passage de l'aérien au souterrain et câbles EP relevant de nouveaux départs créés lors de l'installation d'un poste de transformation	100%	néant
Travaux de GCT liés lors de la reprise de GC existants si RRCE aérien	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD)	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 120 000 €	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 120 000 €	25%	75%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

(2) La technique des travaux (aérien ou souterrain) est définie par le SIED 70. Lorsqu'il retient l'aérien, 60% du montant hors TVA de la plus value pour la réalisation en souterrain est à la charge du demandeur.

A l'extérieur des bourgs, l'intégralité des nouveaux réseaux est prévue en aérien sauf s'il est démontré que le coût en souterrain est inférieur au réseau aérien. Toute dérogation à cette règle ne peut se faire sans l'accord exprès du Bureau syndical avec éventuellement l'accord du demandeur de supporter la plus-value.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à un RRCE d'aérien en souterrain)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové	80%	20% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% : partie située au delà du plafond de 450 € par luminaire rénové	25%	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrés pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires.

(3) de luminaires complets ou de lampes et appareillages de luminaires existants de moins de 15 ans, équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 20%.

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil concerne les délibérations du Comité syndical des 1^{er} mars, 26 avril, 13 mai et 20 septembre ainsi que celles du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation de la régie des EnR des 21 janvier, 20 mai, 29 juillet, 9 septembre et 3 décembre 2014. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EnR :
SÉANCE DU 21 JANVIER 2014*****DELIBERATION N°1 - Chaufferie bois de Scey-sur-Saône***

Après que Monsieur le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône de 2013 présentait un excédent d'exploitation de 22 156,74 € et un déficit d'investissement de 8 145,22 €, soit un excédent global de 14 011,22 €, le Conseil d'exploitation de la régie des EnR propose que cet excédent soit restitué aux clients du service, proportionnellement à leur consommation de l'année 2013.

DELIBERATION N°2- Chaufferie bois de Gy

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR valide le projet des travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Gy et de son réseau de chaleur pour desservir le collège, le gymnase et le futur pôle scolaire. Le projet établi comporte une chaudière bois-plaquettes de 200 kW, une chaudière bois-granulés de 200 kW, 2 sous-stations d'une puissance globale de 350 kW et un réseau de chaleur long d'environ 215 mètres. Le coût de ce projet est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à environ 351 00 € HT. Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR adopte le dossier de consultation des entreprises.

DELIBERATION N°3 - Chaufferie bois de Marnay

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR valide l'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la chaufferie au bois de Marnay et de son réseau de chaleur pour desservir la mairie, les locaux de la communauté de communes, les bâtiments publics du quartier des Carmes ainsi que des particuliers. Le projet définitif comporte 2 chaudières bois-plaquettes de 300 kW chacune, solution qui permet une utilisation plus importante du combustible « bois ».

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 21 JANVIER 2014***DELIBERATION N°1 - Chaufferie bois de Scey-sur-Saône***

Après que Monsieur le Président ait indiqué que le Conseil d'exploitation de la régie des EnR proposait que l'excédent global d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône de 2013 de 14 011,22 soit restitué aux clients du service proportionnellement à leur consommation de l'année 2013, €, le Comité syndical approuve cette proposition.

Au vu de ce qui précède, il décide de maintenir en 2014 les tarifs en vigueur, à savoir : 72€ HT par mégawattheure consommé et 26,50€ HT par unité de répartition forfaitaire.

DELIBERATION N°2 - Chaufferie bois de Gy

Le Bureau syndical adopte le dossier de consultation des entreprises validé par le Conseil d'exploitation de la régie des EnR et décide du lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée avec négociation et allotissement. Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à procéder au lancement de l'appel d'offres et le charge de la négociation avec les entreprises retenues et de la signature des marchés.

DELIBERATION N°3 - Chaufferie bois de Marnay

Le Bureau syndical approuve l'avant-projet définitif validé par le Conseil d'exploitation de la régie des EnR et charge Monsieur le Président de demander à l'équipe de maîtrise d'œuvre de passer à la phase « projet » et de préparer le dossier de consultation des entreprises pour la construction de la chaufferie de Marnay et de son réseau de chaleur.

DELIBERATION N°4 - Activités du SIED 70 relatives aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande d'énergie

Le Bureau syndical valide les dispositions proposées par Monsieur le Président en vue de répartir les coûts salariaux des 2 agents chargés des actions du SIED 70 pour les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie à partir de 2014 sur les 5 budgets annexes : « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-sur-Saône », « Chaufferie de Gy » et « Chaufferie de Marnay », et demande que la suppression du budget annexe « Régie des énergies renouvelables » soit proposée au Comité syndical.

Il accepte que le service ENR-MDE (Energies renouvelables et Maîtrise de la demande d'énergie) du syndicat étende son action de valorisation des certificats d'économies d'énergie pour les travaux d'éclairage public à tous travaux réalisés en Haute-Saône tant par des communes que des particuliers disposant d'un contrat d'achat d'électricité dans le département. Il précise que le SIED 70 remboursera aux maîtres d'ouvrage 100% des montants correspondants à la vente de ces certificats.

DELIBERATION N°5 - Participations financières du SIED 70 sur les travaux d'optimisation des installations d'éclairage public

Dans le cadre de la contribution financière du syndicat au titre des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public des communes sur le territoire desquelles il perçoit la TCFE, le Bureau syndical accepte que le plafond de 450 € par luminaire rénové soit modulé en fonction de la population communale, à savoir, 50 luminaires par an pour les communes de moins de 500 habitants et que pour les autres, ce seuil soit augmenté de 10 luminaires par tranche de 200 habitants au-delà de 500 habitants.

DELIBERATION N°6 - Adoption des programmes de travaux 2012 et 2013

Monsieur le Président rappelle que certains travaux réalisés par le syndicat et bénéficiant d'aides financières du FACÉ, des Concessionnaires voire d'autres financeurs sont soumis à des règles notamment sur la nature des travaux ou l'achèvement de ces travaux sous certains délais et propose de modifier en ce sens les programmes de travaux 2012 et 2013. Le Bureau syndical valide les adaptations proposées.

DELIBERATION N°7 – Programmation des travaux 2014

Le Bureau syndical approuve l'enveloppe financière des travaux prévus en 2014 tels qu'ils figurent sur le tableau ci-après.

Le Bureau syndical prend acte des aides 2014 du FACÉ :

FABe – extensions	1 443 000 €
FABr – renforcements	361 000 €
FS – sécurisation fils nus	215 000 €
FSp – sécurisation fils nus de petites sections	142 000 €
FC – aménagements esthétiques	369 000 €
Totaux	2 530 000 €

PRO-GRAMMES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux	Montant HT des travaux facturés aux entreprises	Montant des travaux en régie	Ventilation des ressources				Participation du SIED 70
						TVA récupérée	FACE	Concessionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE										
FACE	tranche A/B : renforcement	2 602 000 €	2 200 000 €	2 009 100 €	190 900 €	401 820 €	1 443 000 €	0 €	0 €	757 000 €
	tranche A/B : extension	591 000 €	500 000 €	456 600 €	43 400 €	91 320 €	361 000 €	0 €	0 €	139 000 €
	tranches S : sécurisation fils BT nus	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	54 800 €	215 000 €	0 €	0 €	85 000 €
	tranches S' : sécurisation de petits fils BT nus	225 000 €	190 000 €	173 500 €	16 500 €	34 700 €	142 000 €	0 €	0 €	48 000 €
	Tranche C : aménagement esthétique	950 000 €	800 000 €	730 600 €	69 400 €	146 120 €	369 000 €	0 €	240 000 €	191 000 €
syndical	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	aménagement esthétique A8	710 000 €	600 000 €	547 900 €	52 100 €	109 580 €	0 €	240 000 €	201 600 €	158 400 €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 365 000 €	2 000 000 €	1 826 500 €	173 500 €	365 300 €	0 €	730 600 €	400 000 €	869 400 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	722 000 €	600 000 €	558 100 €	52 100 €	111 620 €	0 €	0 €	90 000 €	520 200 €
Totaux	8 520 000 €	7 190 000 €	6 576 300 €	623 900 €	1 315 260 €	2 530 000 €	970 600 €	931 600 €	2 768 000 €	
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :										
SEP	Eclairage public : optimisation	1 790 000 €	1 320 000 €	1 400 000 €	114 500 €	0 €	0 €	0 €	560 000 €	1 230 000 €
	Eclairage public	1 900 000 €	1 600 000 €	1 488 900 €	111 100 €	0 €	0 €	0 €	1 491 000 €	409 000 €
S _{GCT}	Génie civil de communications électroniques	600 000 €	510 000 €	465 800 €	44 200 €	0 €	0 €	0 €	555 800 €	44 200 €
Totaux	4 290 000 €	3 430 000 €	3 354 700 €	269 800 €	0 €	0 €	0 €	2 606 800 €	1 683 200 €	
TOTAUX GENERAUX		12 810 000 €	10 620 000 €	9 931 000 €	893 700 €	1 315 260 €	2 530 000 €	970 600 €	3 538 400 €	4 451 200 €

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre du FACÉ :

FAB - extension à Calmoutier, Cemboing, Champey, Champlitte, Fougerolles, Genevrey, Gevigney-Et-Mercey, Gy, Luze, Montagney, Montureux-Les-Baulay, Ormoy, Pierrecourt, Tromarey et Vy-Les-Lure.

FAB - renforcement à Amance, Ancier, Andelarre, Aroz, Beaujeu-St-Vallier Brevilliers, Breuchotte, Champagny, Champey, Champlitte, Ecromagny, Fougerolles, Frahier-Et-Chatebier, Grandville-Perrenot, Gy, Haut-Du-Them, Hyet, Larians-Et-Munans, Nantilly, Noidans-Le-Ferroux, Pennesières, Pesmes, Plancher-Bas, Pusey, Recologne, Rosière (La), Rupt-Sur-Saône, Saint-Barthelemy, Sénargent, Traves, Vallerois-Lorioz, Villers-Pater et Vy-Les-Lure.

FC - aménagements esthétiques à Fresnes-St-Mames, Gy, Luze, Mailley-Et-Chazelot, Pusey, Rupt-Sur-Sone, Tromarey et Vilory.

FS - sécurisation de fils nus à Faverney, Hyet, La Lanterne-Et-Les-Armonts, Melisey, Montureux-Et-Prantigny, Rochelle (La), Saint-Bresson, Savoyeux et Sénargent.

FSp - sécurisation de fils nus de petites sections à Champlitte, Delain, La Lanterne-Et-Les-Armonts, Melisey, Pennesières, Rosière (La.) Saint-Bresson et Savoyeux.

Au titre du programme syndical :

Des aménagements esthétiques du programme A8 avec Erdf à Arc-Les-Gray, Genevrey et Rioz, et avec La Scicae à Barges.

Des extensions du réseau d'électricité à Amblans-Et-Velotte, Autrey-Les-Cerre, Boulot, Breurey-Les-Faverney, Chambornay-Les-Pin, Champey, Charmoille, Conflans-Sur-Lanterne, Dampierre-Sur-Salon, Delain, Faucogney-Et-La-Mer Hericourt, Montagney, Nouvelle-Les-Cromary, Pesmes, Port-Sur-Saône, Plancher-Bas, Quincey, Saulx, Scy-Sur-Saône et Villers-Pater.

Des opérations d'éclairage Public à Amance, Ancier, Arc-Les-Gray, Auvet-Et-Chapelotte, Beaujeux-St-Vallier, Breuchote, Bucey-Les-Gy, Champtonnay, Charmoille, Chaumerenne, Corbenay, Corravillers, Dampierre-Sur-Saon, Fondremand, Fougerolles, Fresne-St-Mames, Gray-La-Ville, Gy, Hericourt, Luze, Mailley-Chazelot, Malvillers, Marnay, Montagney, Mont-St-Léger, Nouvelle-Les-Cromary, Pesmes, Pusey, Pusy-Epenoux, Quincey, Renaucourt, Rioz, Rupt-Sur-Saône, Saint-Valbert, Tromarey, Velleguindry-Et-Levecey, Villersexel, Villers-Pater, Vilory et Vougecourt.

Des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public à Aboncourt-Gesincourt, Andelarre, Augicourt, Blondfontaine, Bouhans-Et-Feurg, Breuchotte, Briaucourt, Champtonnay, Chapelle-St-Quillain, Chargey-Les-Gray, Cirey, Colombier, Combeaufontaine, Cornot, Corravillers, Corre, Fedry, Filain, Fondemand, Francalmont, Gouhenans, Gourgeon, Gray-La-Ville, Gy, Lavigney, La Malachère, Mantoche, Marast, Marnay, Molay, Montingy-Les-Cherlieu, Mont-Saint-Léger, Passavant-La-Rochère, Plancher-Bas, Ray-Sur-Saône, Renaucourt, Saint-Ferjeux, Saint-Valbert, Savoyeux, Soing, Cubry, Le Trembois, Tromarey, Val-de-Gouhenans, Vallerois-Lorioz, Vauvillers, Vellefaux et Villersexel.

Des travaux de génie civil de communications électroniques à Amance, Arc-Les-Gray, Aroz, Autrey-Les-Cerre, Beaujeu-St-Vallier, Boulot, Breurey-Les-Faverney, Bucey-Les-Gy, Calmoutier, Cemboing, Chambornay-Les-Pin, Champtonnay, Fresne-St-Mames, Genevrey, Gray-La-Ville, Gy, Luze, Mailley-Chazelot, Marnay, Montagney, Pusey, Pusy, Epenoux, Quincey, Rioz, Rupt-Sur-Saône, Saint-Bresson, Scy-Sur-Saône, Tromarey, Villersexel, Villers-Pater et Vilory.

DELIBERATION N°8 – Mesures concernant le personnel

Dans le cadre de la réorganisation des services du syndicat, le Bureau décide de transformer la fonction de dessinateur par celle de chargé d'opérations, et de créer une fonction de responsable du service technique à attribuer à un technicien supérieur.

DELIBERATION N°9 – convention pour la pose de répéteurs sur les supports du réseau d'électricité

Le Bureau syndical adopte le projet de convention à intervenir entre le SIED 70, ERDF et la société M2O City qui envisage d'installer, pour le compte de VEOLIA, des répéteurs sur les supports du réseau de distribution publique d'électricité permettant la télé relève des compteurs d'eau, prévus d'être installés dans un premier temps à Héricourt et à Fontaine-les-Luxeuil.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 1^{er} MARS 2014**DELIBERATION N° 1 - Compte administratif du budget principal de 2013**

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2013 qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	70 455 567,16 €
	Recettes	67 676 501,18 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	3 158 897,13 €
	Recettes	6 080 601,60 €

(1) y compris la reprise des résultats 2012

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget annexe " Conseil" de 2013

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2013 qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations
Dépenses	3 527,00 €
Recettes	3 527,00 €

(1) y compris la reprise des résultats 2012

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2013

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2013 qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	5 497,14 €
	Recettes	5 497,14 €
EXPLOITATION	Dépenses	0,01 €
	Recettes	0,01 €

(1) y compris la reprise des résultats 2012

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe de la Régie des énergies renouvelables de 2013

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe 2013 de la régie des énergies renouvelables qui peut se résumer comme ci-après :

EXPLOITATION	Réalisations
Dépenses	55 742,50 €
Recettes	55 742,50 €

(1) y compris la reprise des résultats 2012

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2013

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2013 qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	119 119,48 €
	Recettes	127 264,70 €
EXPLOITATION	Dépenses	34 551,08 €
	Recettes	26 405,86 €

(1) y compris la reprise des résultats 2012

DELIBERATION N°6 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2013

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2013 qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	56 785,03 €
	Recettes	1 042,53 €
EXPLOITATION	Dépenses	0 €
	Recettes	55 742,50 €

(1) y compris la reprise des résultats 2012

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2013

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	5 617,47 €
	Recettes	17 101,47 €
EXPLOITATION	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €

(1) y compris la reprise des résultats 2012

DELIBERATION N°8 - Comptes de gestion 2013 du budget principal et de ses 6 budgets annexes

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 6 budgets annexes « Conseils », « Prestations de services », « Régie des énergies renouvelables », « Chaufferie de Scy-sur-Saône », « Chaufferie de Gy » et « Chaufferie de Marnay » dressés pour l'exercice 2013 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°9 - Reprise des résultats 2013 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2013 comme suit :

Budget	Résultats		Propositions d'affectations		
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Besoins de financement en investissement	Excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Excédent d'investissement
Principal	6 080 601,60 €	- 2 779 065,98 €	2 779 065,98 €	3 301 535,62 €	0 €
Conseils	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations de service	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Chaufferie de Scy	8 145,22 €	0 €	8 145,22 €	0 €	0 €
Chaufferie de Gy	55 742,50 €	- 55 742,50 €	0 €	0 €	0 €
Chaufferie de Marnay	0 €	11 484,00 €	0 €	0 €	11 484,00 €
Régie des EnR	0 €	0 €	Suppression de ce budget annexe		

DELIBERATION N°10 - Budget primitif principal 2014

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2014 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	205 550	013	Atténuation de charges	1 000
012	Charges de personnel	671 000	70	Produits des services	97 000
065	Autres Charges de gestion courante	142 000	72	Travaux en régie	862 600
067	Charges exceptionnelles	1 064 200	73	Impôts et taxes	3 300 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000	75	Autres produits de gestion courante	1 377 500
023	Virement à la section d'investissement	4 290 850	002	Excédent antérieur reporté	3 300 00
068	Dotations aux amortissements&provisions	1 917 300	077	Produits exceptionnels	2 584 700
Total section		8 305 900	Total section		11 522 000
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
013	Subvention d'investissement	1 613 500	010	Dotations, fonds divers et réserves	4 900
020	Immobilisations incorporelles	18 000	013	Subventions d'investissement	4 447 200
204	Subventions d'équipements versées	1 800 000	023	Immobilisations en cours	1 365 260
021	Immobilisations corporelles	41 500	027	Autres immobilisations financières	1 316 260
023	Immobilisations en cours	8 539 510	028	Amortissement des immobilisations	1 917 300
027	Autres immobilisations financières	1 316,620	045	Opérations pour compte de tiers	4 391 000
045	Opérations pour compte de tiers	4 391 000	021	Virement de la section de fonctionnement	4 290 850
020	Dépenses imprévues d'investissement	15 000	024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000
	Solde reporté	2 780 00		Affectation au compte 1068	2 780 000
Total section		20 514 770	Total section		20 514 770

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2015 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2014, si nécessaire avant le vote du budget de 2015.

DELIBERATION N°11 - Budget primitif annexe « Conseil » 2014

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2014 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
012	Charges de personnel	56 300	013	Atténuation de charges	24 100
			074	Dotations et participations	11 600
			077	Produits exceptionnels	20600
Total section		56 300	Total section		56 300
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 12 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2014

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2014, précise que les crédits sont votés par chapitre sans opération :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charge à caractère général	600	070	Vente prestations de services	12 000
065	Autres charges de gestion courante	1	077	Produits exceptionnels	601
067	Charges exceptionnelles	12 000			
Total section		12 601	Total section		12 601

PAS D'INVESTISSEMENT**DELIBERATION N° 13 - Budget primitif annexe 2014 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône**

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2014 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2015 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2014, si nécessaire avant le vote du budget de 2015, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	61 800	070	Vente produits de services	115 000
012	Charges de personnel	21 300	077	Produits exceptionnels	21 300
066	Charges financières	8 100			2 020
068	Dotations aux amortissements	24 600			
022	Dépenses imprévues	3 200			
023	Virement à la section d'investissement	17 900			
Total section		136 900	Total section		136 900

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
013	Subventions d'investissement	18 000	040	Opérations d'ordre entre sections	24 600
016	Remboursement d'emprunts	13 500	021	Virement de la section d'exploitation	17 900
040	Opérations d'équipement	9 000		Affectation aux comptes 106	8 150
020	Dépenses imprévues	2 000			
		8 150			
Total section		50 650	Total section		50 650

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe 2014 de la Chaufferie de Gy

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2014 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2015 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2014, si nécessaire avant le vote du budget de 2015, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	8 200			
012	Charges de personnel	9 400	070	Vente produits	10 000
066	Charges financières	4 000	072	Production immobilisée	7 600
016	Charges financières sur emprunt	5 000	077	Produits exceptionnels	19 600
023	Virt à la section d'investissement	15 600			
Total section		37 200	Total section		37 200

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
016	Remboursement d'emprunt	302 500	013	Subvention d'investissement	139 700
023	Immobilisations en cours	397 000	016	Emprunt et dettes	544 200
	Solde reporté	55 800	021	Virement à la section d'exploitation	15 600
				Affectation aux comptes 106	55 800
Total section		755 300	Total section		755 300

DELIBERATION N° 15- Budget primitif annexe 2014 de la Chaufferie de Marnay

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2014 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2015 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2014, si nécessaire avant le vote du budget de 2015, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
012	Charges de personnel	8 600	077	Produits exceptionnels	8 600
023	Virt à la section d'investissement	8 600	072	Production immobilisée	8 600
Total section		17 200	Total section		17 200

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
016	Remboursement d'emprunt	800 800	013	Subventions d'investissement	301 600
023	Immobilisations en cours	1 112 800	016	Emprunt et dettes	1 592 000
			021	Virement à la section d'exploitation	8 600
				Solde reporté	11 400
Total section		1 913 600	Total section		1 913 600

DELIBERATION N° 16 – classement du syndicat dans la catégorie des communes de 40 000 à 80 000 habitants

Le Comité syndical demande le classement du SIED 70 dans la catégorie des communes de 40 000 à 80 000 habitants au vu de la population départementale, soit environ 240 000 habitants, de ses compétences en matière d'énergie, de son implication dans la maîtrise de la demande d'électricité et la transition énergétique.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 26 AVRIL et DU 13 MAI 2014**PV de l'élection des membres du Bureau syndical**

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de son président, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 456, nombre de bulletins blancs ou nuls : 17,

Nombre de suffrages exprimés : 439 dont 439 pour Monsieur Jacques ABRY qui a été élu Président du SIED 70.

Détermination du nombre de Vice-présidents

Le Comité syndical fixe à 6 le nombre des Vice-présidents du syndicat.

Election du 1^{er} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 1^{er} Vice-président après que Monsieur Gilles MARTINET, délégué LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS ait fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 449, nombre de bulletins blancs ou nuls : 17,

Nombre de suffrages exprimés : 432 dont 432 pour Monsieur Gilles MARTINET qui a été élu 1^{er} Vice-président du SIED 70.

Election du 2^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 2^{ème} Vice-président après que Monsieur Robert BOURQUIN, délégué de COISEVAUX ait fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 449, nombre de bulletins blancs ou nuls : 41,

Nombre de suffrages exprimés : 408 dont 408 pour Monsieur Robert BOURQUIN qui a été élu 2^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 3^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 3^{ème} Vice-président après que Monsieur Raymond BILQUEZ, délégué de FRANCHEVELLE ait fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 447, nombre de bulletins blancs ou nuls : 51,

Nombre de suffrages exprimés : 396 dont 396 pour Monsieur Raymond BILQUEZ qui a été élu 3^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 4^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 4^{ème} Vice-président après que Messieurs Yvon KIEBER, délégué de VESOUL et Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL aient fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 446, nombre des bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 436 dont : 133 pour Monsieur Yvon KIEBER

303 pour Monsieur Jean-Marc JAVAUX qui a été élu 4^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 5^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 5^{ème} Vice-président après que Messieurs Yvon KIEBER, délégué de VESOUL, Pascal GAVAZZI, délégué de LURE et Denis DUMAIN, délégué de CORRE aient fait acte de candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 435, nombre des bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 425 dont 204 pour Monsieur Pascal GAVAZZI, 162 pour Monsieur Denis DUMAIN et 59 pour Yvon KIEBER.

Après que Monsieur Yvon KIEBER ait retiré sa candidature, le 2^{ème} tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 425, nombre des bulletins blancs ou nuls : 14

Nombre de suffrages exprimés : 411 dont : 166 pour Monsieur Denis DUMAIN

245 pour Monsieur Pascal GAVAZZI qui a été élu 5^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du 6^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 6^{ème} Vice-président.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 415, nombre des bulletins blancs ou nuls : 9

Nombre de suffrages exprimés : 406 dont : 154 pour Monsieur Jacques THEULIN,

252 pour Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE qui a été élu 6^{ème} Vice-président du SIED 70.

Election du Secrétaire

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Secrétaire.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 374, nombre des bulletins blancs ou nuls : 20

Nombre de suffrages exprimés : 354 dont : 354 pour Monsieur Joël DAVAL, délégué de la commune de BREUCHOTTE qui a été élu Secrétaire

Election du Secrétaire Adjoint

Le Comité syndical a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Secrétaire Adjoint

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 374, nombre des bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 373 dont : 373 pour Monsieur Yannick MULLER, délégué de la commune de CULT qui a été élu Secrétaire Adjoint.

Election des membres du Bureau

Le Président, après avoir fait appel aux candidats potentiels, a invité l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 10 membres du Bureau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 340, nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 4

Nombre de suffrages exprimés : 336

M. Nicolas EMONIN, délégué de la commune d'Ainville,	: 286 voix	élu
M. Jean-Pierre FOUQUET, délégué de la commune d'Autet	: 275 voix	élu
M. Jacques THEULIN, délégué de la commune de Villers-Le-Sec	: 269 voix	élu
M. Jacques HEZARD, délégué de la commune de Bucey-Les-Traves,	265 voix	élu
M. Christian TERRASSON, délégué de la commune de Pontcey	: 251 voix	élu
M. Damien TAUNAY, délégué de la commune d'Abelcourt,	: 244 voix	élu
M. Jean-Michel ADREY, délégué de la commune d'Echenoz-La-Méline :	242 voix	élu
Mme Viviane CARSANA, déléguée de la commune de Gevigney-Et-Mercey	240 voix	élue
M. Denis DUMAIN, délégué de la commune de Corre	: 233 voix	élu
M. Daniel NOURRY, délégué de la commune de Magny-Vernois	: 223 voix	élu
M. Yvon KIEBER, délégué de la Ville de Vesoul	: 217 voix	/
M. Raymond GOGNIAT, délégué de la commune de Frahier-Et-Chatebier	: 180 voix	/
M. Alexis REMERY, délégué de la commune de Fouchécourt	: 179 voix	/
Mme Michèle DURAND MIGEON, déléguée de la commune de Pin	: 111 voix	/

DELIBERATION N° 1 : Délégations du Comité au Président et au Bureau

Le Comité syndical décide de transférer au Président du SIED 70 les délégations suivantes :

- 1/ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2/ Diriger les travaux du syndicat ;
- 3/ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- 4/ Réaliser les lignes de trésorerie sur la base des plafonds convenus avec l'organisme bancaire ;
- 5/ Représenter le SIED 70 soit en demandant, soit en défendant, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Il donne délégation au Bureau de toutes ses attributions à l'exception, d'une part, de celles transférées au Président et, d'autre part, des suivantes :

- 1/ Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2/ Approbation du compte administratif ;
- 3/ Prises de dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4/ Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5/ Adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6/ Délégation de la gestion d'un service public ;
- 7/ Prises de dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville».

DELIBERATION N° 2 : Indemnité de fonction et frais de déplacement

Le Comité syndical décide du versement au président de l'indemnité au taux de 100% du barème correspondant à la population du SIED 70 (247 674 habitants), soit 37,41% de l'indice brut 1015.

Il accorde une indemnité globale maximale égale à 48% de l'indice brut 1015 à ceux des 6 vice-présidents qui auront reçu une délégation.

Le Comité syndical charge le président d'effectuer la répartition de cette indemnité globale entre les vice-présidents délégués dans les conditions de la réglementation en vigueur.

Le Comité syndical décide du versement d'indemnités de déplacement aux membres du Bureau et des autres instances créées par le SIED 70 qui ne bénéficieraient pas d'indemnités de fonction, dans les conditions de l'article L5211-13 du Code général des collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Règlement intérieur

Le Comité syndical adopte le projet de règlement intérieur (joint en annexe) étant précisé qu'il pourra être amendé ou complété après délibération du Comité.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Financement du CAS-FACÉ

Le Comité syndical charge le Président de présenter une requête auprès du Préfet concernant le maintien ou le retour au régime rural d'électrification des communes pouvant changer de régime.

DELIBERATION N° 5 : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical désigne Messieurs Jacques ABRY, Gilles MARTINET, Jean-Marc JAVAUX, Robert BOURQUIN et Raymond BILQUEZ comme membres du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Désignation du directeur de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical approuve la proposition du Président de désigner Monsieur Jean-Paul BARSOT comme directeur de la Régie des énergies renouvelables.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Commission d'appel d'offres du syndicat

Le Comité syndical désigne d'une part, Messieurs Gilles MARTINET, Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ, Jean-Marc JAVAUX et Pascal GAVAZZI membres titulaires de la commission d'appel d'offres du syndicat et, d'autre part, Messieurs Jean-Luc QUIVOGNE, Joël DAVAL, Yannick MULLER, Nicolas EMONIN et Jean-Pierre FOUQUET, membres suppléants de cette commission.

DÉLIBÉRATION N° 8 : Commission de délégation de service public du syndicat

Le Comité syndical désigne d'une part, Messieurs Gilles MARTINET, Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ, Jean-Marc JAVAUX et Pascal GAVAZZI membres titulaires de la commission de délégation de service public du syndicat et, d'autre part, Messieurs Jean-Luc QUIVOGNE, Joël DAVAL, Yannick MULLER, Nicolas EMONIN et Jean-Pierre FOUQUET, membres suppléants de cette commission.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE EnR : SÉANCE DU 20 MAI 2014

DELIBERATION N°1 – Election du Président et du Vice-président

Le Conseil d'exploitation a procédé au vote : Messieurs Jacques ABRY et Gilles MARTINET, sont respectivement élus, président et vice-président de la régie des énergies renouvelables après vote à bulletin secret par 4 voix pour et une abstention.

DELIBERATION N°2 – Chaufferie de Marnay

Le Conseil d'exploitation approuve le projet des travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Marnay et de son réseau de chaleur devant desservir un ensemble de bâtiments publics et privés, et le dossier de consultation des entreprises présenté par Monsieur le Président. Le projet comporte : 2 chaudières bois de 300 kW chacune, 1 chaudière fioul de 80 kW, 25 sous-stations d'une puissance globale de 1 120 kW et 1 réseau de chaleur long d'environ 1 300 ml.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 20 MAI 2014

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux

Le Bureau syndical précise que les engagements et les restes à réaliser budgétaires sont les suivants à l'issue de cette seconde programmation de l'année 2014 :

Programmes de travaux		Montant global HTVA des travaux prévus au BP 2014	Montant global HTVA validé par le Bureau le 21 janvier 2014	Montant global HTVA validé par le Bureau le 20 mai 2014	Montant global HTVA des travaux connus au 20 mai 2014	Montant global HTVA de l'enveloppe restante au 21 mai 2014
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE						
FACE	tranche A/B : renforcement	2 200 000 €	1 859 000 €	381 300 €	2 240 300 €	-40 300,00
	tranche A/B : extension	500 000 €	365 000 €	178 500 €	543 500 €	-43 500,00
	tranches S : sécurisation fils BT nus	300 000 €	236 000 €	38 300 €	274 300 €	25 700,00
	tranches S' : sécurisation de petits fils BT nus	190 000 €	190 400 €	10 100 €	200 500 €	-10 500,00
	tranche C : aménagements esthétiques	800 000 €	447 000 €	365 400 €	812 400 €	-12 400,00
SDPE	aménagements esthétiques A8 ERDF	600 000 €	192 000 €	145 600 €	337 600 €	262 400,00
	Aménagements esthétiques A8 SICAE Est	100 000 €	33 000 €	0 €	33 000 €	67 000,00
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans) : ERDF	2 000 000 €	364 000 €	249 850 €	613 850 €	1 386 150,00
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans) : SICAE Est	500 000 €	0 €	64 000 €	64 000 €	436 000,00
Totaux		7 190 000 €	3 686 400 €	1 433 050 €	5 119 450 €	2 070 550 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :						
SEP	Eclairage public : optimisation	1 514 500 €	830 900 €	407 900 €	1 238 800 €	275 700,00
	Eclairage public	1 600 000 €	706 164 €	241 000 €	947 164 €	652 836,00
SGCT	Génie civil de communications électroniques	510 000 €	380 500 €	141 100 €	521 600 €	-11 600,00
Totaux		3 624 500 €	1 917 564 €	790 000 €	2 707 564 €	916 936 €
TOTAUX GENERAUX		10 814 500 €	5 603 964 €	2 223 050 €	7 827 014 €	2 987 486 €

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre du FACÉ :

FAB- Extensions à Andelarre, Augicourt, Buffignécourt, Cornot, Gourgeon, Le Magnoray, Renaucourt, La Roche-Morey et Vallerois-le-Bois.

FAB - Renforcements à Amance, Anchenoncourt-et-Chazel, Fleurey-les-Saint-Loup, Oricourt, Pontcey, Sauvigney-les-Pesmes et Soing-Cubry-Charentenay.

FC – Aménagements esthétiques à Cerre-les-Noroy, Chaumerenne, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Neuville-les-Cromary, Oppenans, Pesmes et Villersexel.

FS- Sécurisation de fils nus à Framont.

FSp- Sécurisation de fils nus de petites sections à Savoyeux.

Au titre du programme syndical :

Des aménagements esthétiques du programme A8 avec ERDF à Arc-les-Gray, Noidans-les-Vesoul et Villersexel.

Des extensions à Amblans-et-Velotte, Andelarre, Boulot, Breuchotte, Chambornay-les-Belleveaux, Champagny, Champlitte, Chaumerenne, Etuz, Fougerolles, Frahier-et-Chatebier, Framont, Héricourt, Magny-Vernois, Mignavillers, Mollans, Placher-Bas, Pontcey, Port-sur-Saône, Rioz, Sauvigney-les-Pesmes, Scey-sur-Saône et Traitiefontaine.

Des travaux d'éclairage public à Andelarre, Arc-les-gray, Cirey, Calmoutier, Cerre-les-Noroy, Chaumercenne, Cognières, Larret, les Magny, Magny-Vernois, Le Magnoray, Montboillon, Montarlot-les-Rioz, Neuville-les-Cromary, Noidans-les-Vesoul, Port-sur-Saône, Pesmes, Pontcey, Renaucourt et Rioz.

Des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public à Beaujeu-Saint-Vallier, Betaucourt, Bourguignon-les-Morey, Breurey-les-Faverney, Cendrecourt, Champlitte, Echenoz-le-sec, Fleurey-les-Saint-Loup, Fontenois-la-Ville, Fontenois-les-Montbozon, Malvillers, Melisey, Moimay, Pomoy, Quers, La Roche-Morey, Saint-Marcel, Scye, Tartécourt et Voray-sur-l'Ognon.

Des travaux de génie civil de communications électroniques à Amance, Anchenoncourt, Arc-les-Gray, Boulot, Buffignécourt, Cerre-les-Noroy, Chaumercenne, Le Magnoray, Mignavillers, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Neuville-les-Cromary, Pesmes, Pontcey, Renaucourt, Rioz, Sauvigney-les-Pesmes et Valleriois-le-Bois.

DELIBERATION N°2 – Participation du SIED pour les travaux d'économies d'énergie

Le Bureau syndical décide d'étendre la règle de financement des travaux de renouvellement avec économie d'énergie d'au moins 40% fixée par la délibération n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012 modifiée, aux luminaires de moins de 15 ans, équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux direct sortant du luminaire et dirigé vers le ciel inférieur à 20%.

Il approuve les fiches du guide des participations financières pour les communes de catégorie 3 ou 4 annexées à la présente délibération.

DELIBERATION N°3 – Indemnité pour la location d'un terrain

Le Bureau syndical accepte le versement d'une indemnité globale et forfaitaire de 1 620 € à un propriétaire en contrepartie de la mise à disposition d'un terrain de 54 m² en vue de l'implantation d'un poste de transformation et charge Monsieur le Président de signer la convention correspondante.

DELIBERATION N°4 – Télétransmission et dématérialisation

Le Bureau syndical décide d'adhérer au dispositif « ACTES » de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat et décide de retenir DEMATIS comme tiers pour ces télétransmissions.

Il charge Monsieur le Président de signer tout document relatif à cette procédure.

DELIBERATION N°5 – Chaufferie de Marnay

Le Bureau syndical valide le projet des travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Mamay et de son réseau de chaleur ainsi que le dossier de consultation des entreprises présenté par le Président avec une estimation du coût des travaux égale à environ 1 005 000 € HT.

Il décide du lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée avec négociation et allotissement, adopte le dossier de consultation des entreprises ainsi que les critères de sélection des candidats définis à l'article 4 du règlement de consultation.

Il autorise le Président à procéder au lancement de l'appel d'offres, retient la société DEMATIS pour la dématérialisation de cette consultation et charge le Président de l'examen des offres, de la négociation avec les entreprises retenues, de la détermination des mieux-disants et de la signature des marchés.

DELIBERATION N°6 – Désignation du délégué des élus au CNAS

Le Bureau syndical désigne, après que celui-ci se soit porté candidat, Monsieur Gilles MARTINET pour représenter le SIED 70 au collège des élus du CNAS.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 JUILLET 2014

DELIBERATION N°1 – Financement des travaux

Le Bureau syndical adopte les modifications des dispositions de la délibération n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012 concernant le financement des travaux d'électrification des bâtiments agricoles et de renforcement des réseaux existants nécessités par de nouvelles demandes de puissances supérieures à 120 kVA

Il valide les guides des participations financières pour les communes de catégorie 3 et 4 selon les 2 fiches mises à jour et précise que ces dispositions sont applicables à tout dossier où aucune information financière n'a été transmise à la commune ou au demandeur des travaux.

DELIBERATION N°2 – Programme 2014 des travaux d'électrification aidés par le CAS FACÉ

Le Bureau syndical arrête les sous programmes 2014 FABe, FABr, FC, FS et FSp du CAS FACÉ aux listes jointes en annexes.

DELIBERATION N°3 – Programme 2014 des travaux d'électrification non aidés par le CAS FACÉ

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre des aménagements esthétiques du programme A8 d'une part avec ERDF à Arc-les-Gray, Genevrey, Gy, Marnay, Noidans-les-Vesoul, Rioz, Villers-le-Sec, Villersexel, Vilory et, d'autre part, avec la SICAE Est à Aroz et Barges.

Au titre des extensions du réseau de distribution publique d'électricité à Amance, Amblans-et-Velotte, Andelarre, Barges, Boulot, Breuchotte, Breurey-les-Faverney, Chagey, Chambornay-les-Bellevaux, Chambornay-les-Pin, Champagny, Champey, Champlitte, Charmoille, Chaumercenne, Conflans-sur-Lanterne, Courcuire, Courtesoult-et-Gatey, Dampierre-sur-Salon, Delain, Etuz, Fay-les-Autrey, Faucony-la-Mer, Fougerolles, Frahier-et-Chatebier, Framont, Genevreuille, Gevigney-et-Mercey, Grandvelle-et-le-Perrenot, Héricourt, Lievans, Luze, Le Magnoray, Magny-Vernois, Marnay, Mignavillers, Mollans, Montagney, Neuville-les-Cromary, Palante, Pesmes, Pin, Plancher-Bas, Pontcey, Port-sur-Saône, Quincey, Raincourt, Rioz, Saulx, Sauvigney-les-Pesmes, Scye-sur-Saône, Traitiefontaine, Traves, Vadans, Valleriois-Lorioz, Velet, Villers-Pater et Volon.

DELIBERATION N°4 – Programme 2014 des travaux d'éclairage public

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

Au titre des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :

a/ Travaux dont les communes ont conservé la maîtrise d'ouvrage à Ailloncourt, Bassigney, Baudoncourt, Chancey, Chavanne, Dampierre-sur-Salon, Francheville, Jussey, Malans, Mantoche, Melisey, Mercey-sur-Saône, Mignavillers, Motey-sur-Saône, Provenchère, Sauvigney-les-Pesmes, Velet et Villers-sur-Saulnot.

b/ Travaux dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au SIED 70 à Aboncourt-Gesincourt, Andelarre, Argillières, Augicourt, Battrans, Beaujeu-Saint-Vallier-Quitteur, Betaucourt, Blondfontaine, Bouhans-et-Feurg, Bourguignon-les-Morey, Breuchotte, Breurey-les-Faverney, Briaucourt, Cendrecourt, Champlitte, Champtonnay, Chapelle-Saint-Quillain, Chargey-les-Gray, Chassey-les-Monbozon, Chauvirey-le-Chatel, Cirey, Colombier, Combeaufontaine, Cornot, Corravillers, Corre, Fedry, Fleurey-les-Saint-Loup, Fondremand, Fontenois-la-Ville, Fontenois-les-Montbozon, Francalmont, Georfans, Gouhenans, Gourgeon, Grandvelle-et-le-Perrenot, Gray-la-Ville, Gy, Larians-et-Munans, Lavigney, La Malachère, Malvillers,

Marast, Marnay, Moimay, Molay, Montigny-les-Cherlieu, Mont-Saint-léger, Passavant-la Rochère, Pennesières, Plancher-Bas, Pomoy, Quers, Raincourt, Renaucourt, Rigny, La Roche-Morey, Ruhans, Saint-Ferjeux, Saint-Marcel, Saint-Valbert, Savoyeux, Scye, Soing-Cubry-Chatentenay, Tartecourt, Le Tremblois, Le Val de Gouhenans, Vauvillers, Vellefaux, Villersexel, Villers-le-Sec et Voray-sur-l'Ognon.

Au titre des travaux réalisés sur les installations d'éclairage public : à Amance, Ancier, Arc-les-Gray, Auvet-et-la Chapelotte, Beaujeu-Saint-Vallier-Quitteur, Bouhans-et-Feurg, Bouhans-les-Montbozon, Breuchotte, Bucey-les-Gy, Calmoutier, Cerre-les-Noroy, Champtonnay, Charmoille, Chaumerenne, Cirey, Cognières, Corbenay, Corravillers, Dampierre-sur-Salon, Fondremand, Fougerolles, Fresnes-Saint-Mamès, Gevigney-et-Mercey, Grandvelle-et-le-Perrenot, Gray, Gray-la-Ville, Gy, Héricourt, Larret, Luze, Le Magnoray, Les Magny, Magny-Vernois, Mailley-et-Chazelot, Malvillers, Marnay, Montagney, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Mont-Saint-léger, Neuvelles-les-Cromary, Noidans-les-Vesoul, Pesmes, Pontcey, Port-sur-Saône, Pusey, Pusy-Epenoux, Quenoche, Quincey, Raddon-et-Chapendu, Renaucourt, Rioz, Rupt-sur-Saône, Saint-Valbert, Secenans, Ternuay-Saint-Hilaire, Tromarey, Valleriois-Lorioz, Vars, Velet, Velleguindry-et-Levrecey, Villersexel, Villers-Pater, Vilory et Vougecourt.

DELIBERATION N°5 – Programme 2014 des travaux de Génie civil de communications électroniques

Le Bureau syndical valide les listes de travaux de Génie civil de communications électroniques à Amance, Anchenoncourt, Arc-les-Gray, Autrey-les-Cerre, Beaujeu-Saint-Vallier-Quitteur, Boulot, Breurey-les-Faverney, Bucey-les-Gy, Buffignécourt, Calmoutier, Cemboing, Cerre-les-Noroy, Chambornay-les-Pin, Champagny, Champtonnay, Chaumerenne, Fesne-Saint-Mamès, Genevrey, Gevigney-Mercey, Gray-la-Ville, Gy, Luze, Le Magnoray, Marnay, Mignavillers, Montagney, Montarlot-les-Rioz, Montboillon, Nouvelle-les-Cromary, Pesmes, Pontcey, Pusey, Pusy-Epenoux, Quincey, Renaucourt, Rioz, Rupt-sur-Saône, Saint-Bresson, Sauvigney-les-Pesmes, Scye-sur-Saône, Scye, Ternuay-Saint-Hilaire, Traves, Tromarey, Valleriois-le-Bois, Velet, Villersexel, Villers-Pater, Vilory et Volon.

DELIBERATION N°6 – Territoire des communes bénéficiaires du CAS FACÉ

Après que le Président ait rappelé les conséquences du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, le Bureau syndical l'autorise à présenter les demandes de dérogations pour le maintien au bénéfice du Compte d'Affectation Spécial d'aide au financement de l'électrification rurale (CAS FACÉ) des communes ci-après :

- 1/ Ancier, Baudoncourt, Breuches, Bréviliers, Chalonniers, La Chapelle-les-Luxeuil, Frotey-Les-Vesoul, Magny-Vernois, Quincey et Tavey car toutes ces communes sont alimentées avec des structures HTA aériennes relevant plus d'une desserte rurale qu'urbaine ;
- 2/ Pusey est la seule commune de l'unité urbaine de Vesoul à être desservie par la SICAE Est ;
- 3 /Intégralité du territoire de la commune de Rioz (qui en a fait la demande par délibération de son conseil municipal du 3 juillet 2014) ;

Dans le cas où les dérogations ci-dessus seraient validées par le Préfet, le Bureau syndical charge le Président des adaptations à apporter à la répartition de la maîtrise d'ouvrage avec ERDF.

DELIBERATION N°7 – Conseil en énergie partagé pour l'éclairage public de la CAV

Le Bureau syndical accepte que le SIED 70 réalise une étude sur l'installation d'éclairage public de la Communauté de Communes de l'agglomération de Vesoul (CAV) sur la base de celle effectuée pour la ville de Vesoul et fixe à 2,75 €/luminaire la participation de la CAV.

DELIBERATION N°8 – Achat de matériels d'éclairage public à caractère esthétique

Le Bureau syndical décide du lancement d'une procédure d'accord-cadre pour l'achat de matériels d'éclairage public à caractère esthétique pour une durée maximale de 4 ans, approuve le dossier de consultation des entreprises présenté et charge le Président de la signature des marchés avec les entreprises qui auront été retenues par la Commission d'Appel d'offres.

DELIBERATION N°9 – Mesure concernant le personnel

Le Bureau syndical décide de la suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, et de la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

DELIBERATION N°10 – Plateforme d'ingénierie « Habitat-Aménagement »

Le Bureau syndical charge le Président de signer le protocole d'accord pour la création de la plateforme d'ingénierie «Habitat-Aménagement» mutualisée des organes périphériques du Conseil général de Haute-Saône qui porte sur le reste de l'année 2014 et précise que le Bureau devra donner son accord et se prononcer sur les conditions d'une éventuelle intégration du SIED 70 à cette plateforme d'ingénierie prévue au 1^{er} janvier 2015.

DELIBERATION N°11 – Poste de responsable des services du SIED 70

Après que le Président ait indiqué que le directeur actuel du syndicat a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2015, le Bureau syndical décide de la création d'un poste de responsable des services du SIED 70 en vue de ce remplacement, et charge le Président ou son délégué de procéder au recrutement.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après qui viennent compléter les listes de travaux du programme 2014 :

Au titre du programme syndical :

- Des extensions du réseau d'électricité à Amblans-et-Velotte, Beaumotte-les-Pin, Bouhans-les-Montbozon, Chambornay-les-Pin, Rioz et Villers-Chemin et Mont-les-Etrelles.
- Des opérations en éclairage public à Fretigney-et-Velloreille, Granges-le-Bourg, Gray, Malvillers, Meurcourt, Rioz et Scye-sur-Saône et Saint-Albin.
- Des travaux de Génie civil de communications électroniques à Champagney et Rioz.

DELIBERATION N°2 – Intermédiation technique et financière du SIED 70

Le Bureau syndical décide d'étendre à l'ensemble des communes urbaines au sens de l'électrification, qui en feront la demande, les dispositions de la délibération n°1 du 16 octobre 2012 concernant l'intermédiation technique et financière au titre des extensions du réseau d'électricité.

DELIBERATION N°3 – Résiliation du marché de travaux- lot 12 / Entreprise BENTIN

Suite à la demande de résiliation de l'entreprise BENTIN, titulaire du lot 12 du marché subséquent de l'accord cadre en cours, le Bureau syndical valide la décision du président de retenir l'entreprise INEO Réseaux Est pour l'exécution jusqu'à son terme du marché travaux.

DELIBERATION N°4 – Chaufferie de Marnay

Après que le président ait rendu compte de l'examen des offres remises par les entreprises pour les travaux de construction de la chaufferie automatique au bois de Marnay et de son réseau de chaleur, le Bureau prend acte de la passation des marchés.

Il décide de l'achat du terrain d'assiette de la chaufferie pour l'euro symbolique.

DELIBERATION N°5 – Accord-cadre pour la fourniture de matériel d'éclairage public à caractère esthétique

Le Bureau syndical décide de relancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour l'achat de matériels d'éclairage public à caractère esthétique.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR: SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°1 – Financement des chaufferies de Gy et Marnay

Le Conseil d'exploitation de la Régie donne un avis favorable au lancement d'un emprunt « transaction énergétique et croissance verte » pour le financement des travaux de construction des chaufferies de Gy et Marnay.

DELIBERATION N°2 – Coût du service de chaleur de la chaufferie de Gy

Le Conseil d'exploitation de la Régie propose :

- l'acquisition du terrain d'emprise de la chaufferie de Gy pour l'euro symbolique,
- la fixation des coûts du service de distribution de chaleur issue de la chaufferie, à savoir :

R1 = 66 € HT/MWh (charge variable correspondant à la chaleur consommée par le client

R2 = 251 € HT-URF/an (charge fixe correspondant au remboursement de l'investissement et aux travaux de gros entretien).

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°1 – Financement des chaufferies de Gy et Marnay

Le Bureau syndical décide de réaliser un prêt « transaction énergétique et croissance verte » auprès de la Caisse des Dépôts sur une durée de 20 ans d'un montant total de 1 055 000 €, soit 285 000 € pour la chaufferie de Gy et 770 000 € pour la chaufferie de Marnay.

DELIBERATION N°2 – Mutualisation des structures départementales en Haute-Saône

Le Bureau syndical décide de ne pas donner suite au projet de convention cadre pour la mise en œuvre d'une plateforme ingénierie « Habitat – Logement » mutualisée en Haute-Saône », et précise que le syndicat pourrait mutualiser avec des structures dont les compétences se rapportent aux réseaux, aux infrastructures ou à l'énergie.

DELIBERATION N°3 – Programme 2014 des travaux

Le Bureau syndical valide les listes de travaux ci-après :

- Un aménagement esthétique du programme A8 à Rioz.
- Des extensions du réseau de distribution publique d'électricité à Bréville, Broye-Aubigny et Montseugny, Citers, Colombier, Contréglise, Corbenay, Echenoz-la-Méline, Flagy, Fougerolles, Genevreville, La Malachère, Marnay, Mignavillers, Nouvelle-les-la Charité, Noidans -le-Ferroux, Pusey, Quenoche, Rioz, Roye, Saint-Bresson, Secenans, Servance et Vaivre-et-Montoille.
- Des travaux d'extension des installations d'éclairage public à Bougnon, Colombier, Dampierre-sur-salon, Echenoz-la-Méline, Granges-le-Bourg, Pusey, Quenoche, Quincey, Rioz et Roye.
- Des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public à Arbecy, Bouhans-les-Montbozon, Brotte-les-ray, Cemboing, Clairegoutte, Colombier, Lieffrans, Lomont, Senargent-Mignafans, Theuley, Villafans et Volon.
- Des travaux de Génie civil de communications électroniques à Andelarre, Colombier, Corbenay, Dampierre-sur-Salon, Flagy, La Malachère, Pusey et Rioz.

DELIBERATION N°4 – Financement des travaux d'aménagement esthétique

Le Bureau syndical décide de porter à 120 000 € HT (au lieu de 60 000 € HT) par an et par commune le montant subventionnable des travaux d'aménagement esthétique du réseau d'électricité, ceci afin de faciliter la réalisation de ces travaux toujours onéreux pour les communes.

DELIBERATION N°5 – Coût du service de chaleur de la chaufferie de Gy

Le Bureau syndical décide de l'acquisition du terrain d'emprise de la chaufferie de Gy pour l'euro symbolique, et de la fixation des coûts du service de distribution de chaleur issue de la chaufferie aux valeurs suivantes:

R1 = 66 € HT/MWh (charge variable correspondant à la chaleur consommée par le client

R2 = 251 € HT-URF/an (charge fixe correspondant au remboursement de l'investissement et aux travaux de gros entretien)

DELIBERATION N°6 – Indemnité du Receveur

Le Bureau syndical décide d'octroyer au receveur du SIED 70 une indemnité égale à 50% du montant maximum et précise que ce taux sera appliqué sauf délibération contraire jusqu'à l'achèvement de la présente mandature.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ☒ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité